

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 1

JANVIER 2020



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 23/01/2020 - - DEC200220SGCN..... p.16

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 21/01/2020 - - DEC200189SGCN..... p.17

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 28/01/2020 - - DEC200352SGCN..... p.18

02.10.02.02 Les commissions interdisciplinaires (CID)

Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 21/01/2020 - - DEC200170SGCN..... p.19

### 04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens en vue de la titularisation de Monsieur Jean-Baptiste SCHELL - 09/01/2020 - - DEC200067DR10..... p.20

04.02.05 Vacataires

Décision DEC200211DRH du 19/12/2019 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacations à compter du 1er janvier 2020 - 19/12/2019 - - DEC200211DRH..... p.21

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.21 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Décision DEC192655DRH du 15 octobre 2019 modifiant la décision DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - 15/10/2019 - - DEC192655DRH..... p.22

### 06. Gestion du patrimoine

06.03. Droits et obligations réglementaires sur le bien domanial

Décision constatant la désaffectation et portant déclassement du domaine public de l'immeuble du 44 rue de l'Amiral Mouchez 75014 Paris - 02/10/2019 - - DEC192466DSFIM..... p.24

### 07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision portant nomination de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission - 29/10/2019 - - DEC192475DRH..... p.25

Décision DEC192544DRH du 30/09/2019 modifiant la décision DEC191792DRH relative à la nomination des CRCN - 30/09/2019 - - DEC192544DRH..... p.26

Décision DEC192543DRH du 30 septembre 2019 modifiant la décision DEC191827DRH relative à la nomination des DR - 30/09/2019 - - DEC192543DRH..... p.28

Décision portant nomination de M. William BERTHOMIERE aux fonctions de chargé de mission -  
29/10/2019 - - DEC192476DRH..... p.29

2020

Décision portant nomination de Mme Laure Petrucci en qualité de chargée de mission - 09/01/2020 -  
- DEC193034DAJ..... p.30

Décision portant sur la nomination de Claire BERTICAT à la CAP des Ingénieurs d'études  
- 08/01/2020 - - DEC193236DRH..... p.31

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant nomination de Mme Cendra Agulhon, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte  
de recherche n°8002 intitulée « Centre Neuroscience Intégrative et Cognition »

- 09/10/2019 - - DEC192492INSB..... p.32

Décision portant nomination de Mme Cendra Agulhon aux fonctions de directrice adjointe de l'unité  
mixte de recherche n°8002 intitulée « Centre Neuroscience Intégrative et Cognition » - 17/12/2019 -  
- DEC193052INSB..... p.33

Décision portant nomination de M. Alexis Michaud aux fonctions de directeur et de M. James Costa  
aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7107 intitulée « Laboratoire de  
Langues et Civilisations à Tradition Orale - LACITO ». - 27/12/2019 - - DEC193127INSHS.....  
p.34

Décision portant nomination de M. Damien Ricard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité  
mixte de recherche n°8257 intitulée « Cognition and Action Group » - 09/10/2019 - -  
DEC192497INSB..... p.35

Décision portant nomination de Mme Valérie Doye aux fonctions de directrice adjointe de l'unité  
mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod » - 12/09/2019 - -  
DEC192383INSB..... p.36

2020

Décision portant nomination de Madame France LAGROIX aux fonctions de chargée de mission  
institut (CMI) à INSU. - 22/01/2020 - - DEC200086INSU..... p.37

DR02

2019

Décision portant nomination de Mme Alejandrina Cristia aux fonctions de directrice de l'unité mixte  
de recherche n°8554 intitulée « Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique » -  
19/12/2019 - - DEC193047INSB..... p.38

Décision portant cessation de fonctions de Madame Anne Christophe et nomination de Madame  
Alejandrina Cristia aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8554 - 06/09/2019 - -  
DEC192310INSB..... p.39

2020

Décision nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche  
n°168 intitulée " Unité physico-chimie Curie - (P.C.C) " - 19/12/2019 - - DEC193030INC..... p.40  
Décision portant nomination de Mme Anne DOUCET en qualité de chargée de mission institut (CMI)  
- 31/01/2020 - - DEC200118INS2I..... p.41

DR04

2019

Décision portant nomination de M.Jean-Jacques VACHON aux fonctions d'assistant de prévention  
au sein de l'unité mixte UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud - 24/07/2019 - -  
DEC192087DR04..... p.42

Décision portant nomination de M. Gilles Bonvento aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9199 intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie » - 31/07/2019 - - DEC191900INSB..... p.43

Décision portant nomination de M. Didier TОРNY aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 19/12/2019 - - DEC193186DIST..... p.44

2020

Décision portant nomination de M. David ALAMARGUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris - 07/01/2020 - - DEC190767DR04..... p.46

Décision portant nomination de Monsieur Leonid ROGALEV aux fonctions de responsable du service de médecine de prévention de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 09/01/2020 - - DEC200069DR04..... p.47

DR05

2020

Décision portant nomination de Madame Carine BRIAND et de Monsieur Anthony BOCCALETTI aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA). - 17/01/2020 - - DEC192667INSU..... p.48

Décision portant nomination de Monsieur Benoît SEMELIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA). - 17/01/2020 - - DEC192672INSU..... p.49

Décision portant nomination de Madame Martina WIEDNER et de Monsieur Ludovic PETITDEMANGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA). - 17/01/2020 - - DEC192676INSU..... p.50

Nomination de Madame Elisabeth Bellon en tant que chargée de mission - 20/01/2020 - - DEC200006INEE..... p.51

DR06

2019

Décision portant cessation de fonctions de Mme Caroline Parajua-Sejil, assistante de prévention (AP), au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire (LCPM) - 09/07/2019 - - DEC191920DR06..... p.52

Décision portant cessation de fonctions de Mme Annie Vinter en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5022 intitulée « Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement » - 15/10/2019 - - DEC192505INSB..... p.53

DR07

2019

Décision portant nomination de M. Mathieu HEBERT aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR2044 intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT) - 19/12/2019 - - DEC192731INSIS..... p.54

Décision portant nomination de Mme Dominique Sigaudo-Roussel aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5305 intitulée « Biologie tissulaire et ingénierie thérapeutique » - 28/10/2019 - - DEC192636INSB..... p.55

Décision portant nomination de M. Pier Francesco Ferrari aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod »

- 28/10/2019 - - DEC192382INSB..... p.56

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Puisieux et nomination de M. Patrick Mehlen, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » - 09/10/2019 - - DEC192490INSB..... p.57

Décision portant nomination de M. François Leulier, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » - 30/09/2019 - - DEC192420INSB..... p.58

Décision portant nomination de Mme Françoise Monéger aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5667 intitulée « Reproduction et Développement des Plantes » - 18/09/2019 - - DEC192417INSB..... p.59

Décision portant nomination de M. François Leulier, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » - 19/12/2019 - - DEC193037INSB..... p.60

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Pierre Jalinot et nomination de Monsieur Didier Auboeuf aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5239 - 18/09/2019 - - DEC192381INSB..... p.61

Décision portant nomination de Mme Catherine Araujo Bonjean en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International» (CERDI). - 27/12/2019 - - DEC193101INSHS..... p.62

2020

Décision portant nomination de Mme Vanessa Prévot aux fonctions de chargé de mission - 15/01/2020 - - DEC200060DR07..... p.63

Décision portant nomination de M. Didier Auboeuf aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule » - 28/01/2020 - - DEC193214INSB..... p.65

Décision portant nomination de M. Mathieu HEBERT aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR2044 intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT). - 29/01/2020 - - DEC192952INSI..... p.66

Décision portant nomination de Mme Myriam CHAPLAIN aux fonctions de directrice adjointe du groupement de recherche GDR3544 intitulé Sciences du Bois (BOIS) - 24/01/2020 - - DEC192890INSI..... p.67

DR08

2019

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Karl Joulain aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Énergétique (Pprime)" - 20/12/2019 - - DEC193193INSI..... p.68

2020

Décision portant nomination de M. Frédéric Chauvaud aux fonctions de directeur, et de M. Thierry Olive aux fonctions de directeur adjoint de l'USR3565 (MSH Poitiers) - 28/01/2020 - - DEC200019INSHS..... p.69

DR10

2019

Décision portant nomination de M. Hugues Schoenfeld aux fonctions de chargé de mission - 25/11/2019 - - DEC192912DSFIM..... p.70

Décision portant cessation de fonctions de M. Yann Hérault en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire » - 29/10/2019 - - DEC192715INSB..... p.72

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Beretz, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire » - 18/07/2019 - - DEC191948INSB..... p.73

## DR11

2019

Décision portant nomination de M. Stéphane Robin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée « Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble - GAEL ». - 27/12/2019 - - DEC193110INSHS..... p.74

Décision portant nomination de Mme Christine Verdier fonctions de directrice et de Mme Amélie Favreau aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3391 intitulée « INNOVACS Innovation, Connaissances et Société ». - 27/12/2019 - - DEC193108INSHS..... p.75

2020

Décision portant nomination de Monsieur Aurélien DOMMERGUE aux fonctions de Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE). - 17/01/2020 - - DEC192872INSU..... p.76

Décision portant nomination de Mmes Nathalie BOZZOLO et Andréa TOMMASI et de M. Romain QUEY aux fonctions de directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche GDR2006 intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX). - 24/01/2020 - - DEC200143INSIS..... p.77

## DR12

2019

Décision portant nomination de M. Matthieu Legendre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7256 intitulée « Information génomique et structurale » - 06/11/2019 - - DEC192724INSB..... p.78

Décision portant nomination de M. Olivier Uteza aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7341 intitulée " Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)" - 20/12/2019 - - DEC193174INSIS..... p.79

Décision portant nomination de M. Gérard Zanon aux fonctions de chargé de mission - 25/11/2019 - - DEC192914DSFIM..... p.80

Décision portant nomination de Mme Martine Pithoux aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7287 intitulée « Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey » - 19/12/2019 - - DEC193056INSB..... p.84

Décision portant nomination de Madame Ana Zarubica, directrice adjointe de l'unité mixte de service n°3367 intitulée « Centre d'immunophénomique » - 31/07/2019 - - DEC192029INSB..... p.85

2020

Décision portant nomination de M. Renaud Denoyel aux fonction de directeur de l'unité mixte de recherche n°7246 intitulée "Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL)" - 24/01/2020 - - DEC193035INC..... p.86

Décision portant nomination de M. Julien LUMEAU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7249 intitulée Institut Fresnel. - 27/01/2020 - - DEC200062INSIS..... p.87

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme GATTACCECA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE). - 17/01/2020 - - DEC192673INSU..... p.88

## DR13

2019

Décision portant cessation de fonctions de Mme Janique Guiramand, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5247 intitulée IBMM - 31/12/2019 - - DEC193242DR13..... p.89

Décision portant nomination de Mme CHOBLET THERY Sylvie aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS3044 intitulée BACULOVIRUS et THERAPIE - 16/01/2020 - - DEC200031DR13..... p.90

Décision portant nomination de M. Eric Kremer aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier » - 29/08/2019 - - DEC192005INSB..... p.91

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Pierre Dubois, assistante de prévention au sein de l'unité UMR5175 intitulée CEFE - 31/12/2019 - - DEC193091DR13..... p.92

Décision portant nomination de M. Alain Lacampagne aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°9214 intitulée « Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles » - 19/09/2019 - - DEC192395INSB..... p.93

2020

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de M. Jean-Louis Martin de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée « Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) » - 28/01/2020 - - DEC200011INEE..... p.94

Décision portant nomination de M. Nicolas BARTHES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5175 intitulée CEFE - 16/01/2020 - - DEC200028DR13..... p.95

Décision portant nomination de Mme Roula ZAHAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5175 intitulée CEFE - 16/01/2020 - - DEC200027DR13..... p.96

DR14

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Martin Giurfa et nomination de M. Raphael Jeanson, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de recherches sur la cognition animale » - 06/09/2019 - - DEC192355INSB..... p.97

Décision portant nomination de M. Raphaël Jeanson, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de recherches sur la cognition animale » - 19/12/2019 - - DEC193050INSB..... p.98

Décision portant nomination de M. Patrick Blader, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5547 intitulée « Centre de biologie du développement » - 17/12/2019 - - DEC193038INSB..... p.99

Décision portant nomination de Mme Béatrice Cousin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°5311 intitulée « Cellules stromales, homeostasie, plasticité et réparation tissulaire »

- 05/07/2019 - - DEC191658INSB..... p.100

Décision portant nomination de M. Patrick Blader, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5547 intitulée « Centre de biologie du développement » - 18/09/2019 - - DEC192399INSB..... p.101

Décision portant nomination de M. Emmanuel Vialan aux fonctions de chargé de mission - 25/11/2019 - - DEC192913DSFIM..... p.102

2020

Décision portant nomination de M. Frédéric Druilhet aux fonctions de responsable par intérim du service Systèmes d'Information de la délégation Occitanie-Ouest - 15/01/2020 - - DEC200132DR14..... p.104

Décision portant nomination de Monsieur Sylvain COQUILLAT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérologie » (LA). - 17/01/2020 - - DEC192677INSU..... p.105

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Ludovic Orlando aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5288 intitulée « Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS) » - 28/01/2020 - - DEC200003INEE..... p.106

DR15

## 2019

Décision portant nomination de M. Sébastien FOURCADE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB). - 15/10/2019 - - DEC192681DR15..... p.107

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc Landry et nomination de M. Laurent Groc, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5297 intitulée « Institut interdisciplinaire de neurosciences » - 29/10/2019 - - DEC192654INSB..... p.108

Décision portant nomination de M. Laurent Groc, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5297 intitulée « Institut interdisciplinaire de neurosciences »

- 03/12/2019 - - DEC192945INSB..... p.109

Décision portant nomination de M. Arnaud ROBIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMS3657 intitulée Archéovision - SHS - 3D - 11/10/2019 - - DEC192887DR15..... p.110

Décision portant nomination de M. Olivier Devillers directeur et de Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5607 intitulée AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE (IRAM) - 27/12/2019 - - DEC193169INSHS..... p.111

Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine DENAGE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 18/12/2019 - - DEC193042DR15..... p.112

Décision portant nomination de M. Christophe Halgand, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA) - 11/10/2019 - - DEC192888DR15..... p.113

## 2020

Décision portant nomination de M. Bixente Dilharreguy aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux - 13/01/2020 - - DEC200241DR15..... p.114

Décision portant nomination de Monsieur Pierre GRATIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB). - 17/01/2020 - - DEC192675INSU..... p.115

## DR16

### 2019

Nomination de Mme Sophie DULUCQ aux fonctions de directrice adjointe de l'USR3336 Afrique au sud du Sahara, UMIFRE25 Institut français d'Afrique du Sud (Johannesburg) - 04/09/2019 - - DEC192187INSHS..... p.116

Nomination de M. Pierre Miege aux fonctions de directeur adjoint par intérim et de M. Bernard Thomann aux fonctions de directeur de l'USR3331 à compter du 1er septembre 2019 - 04/09/2019 - - DEC192185INSHS..... p.117

nomination de Vincent Lemire en qualité de directeur par intérim de l'USR3132 à compter du 1er septembre 2019 - 04/09/2019 - - DEC192183INSHS..... p.118

nomination de Mme Agnes DEBOULET en qualité de directrice par intérim de l'USR3123 CEDEJ à compter du 1er septembre 2019 et jusqu'au 31 janvier 2020 - 04/09/2019 - - DEC192180INSHS..... p.119

Décision portant nomination de M. Louis Mottet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion » - 27/06/2019 - - DEC191768DR16..... p.120

Décision portant nomination de M. Éric Golubic aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion » - 27/06/2019 - - DEC191767DR16..... p.121

Décision nomination de M. Philippe CODOGNET, directeur de l'unité UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI) - 19/12/2019 - - DEC193201INS2I..... p.122

Décision portant nomination de Mme Nina Marchand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » - 01/12/2019 - - DEC193016DR16..... p.123

Décision portant nomination de Mme Josiane Pauchont aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » - 01/12/2019 - - DEC193015DR16..... p.124

Décision portant nomination de M. Florian Jeanne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » - 01/12/2019 - - DEC193014DR16..... p.125

2020

Décision portant nomination de M. David Berthebaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK)" - 18/12/2019 - - DEC193033INC..... p.126

DR17

2020

Décision portant nomination de Monsieur Jacques DEVERCHERE aux fonctions de Directeur adjoint de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM). - 17/01/2020 - - DEC192665INSU..... p.127

Décision portant nomination de M. Johann HENDRICKX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et Ingénierie des Protéines (UFIP) - 29/01/2020 - - DEC200391DR17..... p.128

Décision portant nomination de M. Denis CREUSOT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique à Nantes (LS2N) - 27/01/2020 - - DEC200243DR17..... p.129

Décision portant nomination de M. Laurent COURNEDE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6502 intitulée INSTITUT DES MATERIAUX JEAN ROUXEL (IMN) - 27/01/2020 - - DEC200242DR17..... p.130

Décision portant nomination de Mme Anne-Cécile Orgerie aux fonctions de directrice, et de MM. Kevin Marquet et Laurent Lefèvre, aux fonctions de directeurs adjoints, du groupement de service GDS3524 intitulé ECOINFO - 24/01/2020 - - DEC200151INS2I..... p.131

DR18

2019

Décision portant nomination de Mme Bérangère Bihan Avalle aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7025 intitulée « Génie Enzymatique et Cellulaire » - 31/07/2019 - - DEC191905INSB..... p.132

Décision portant nomination de Mme Bérangère Bihan Avalle aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7025 intitulée « Génie Enzymatique et Cellulaire » - 03/12/2019 - - DEC192950INSB..... p.133

DR19

2019

Décision portant cessation de fonction et nomination de M. François Marin aux fonctions de directeur et de Bruno Morvan aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6294 intitulée "Laboratoire Ondes et Milieux Complexes (LOMC)" - 20/12/2019 - - DEC193190INSIS..... p.134

2020

Décision portant nomination de Monsieur Laurent DEZILEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière » (M2C). -

DR20

2020

Décision portant cessation de fonctions de Madame Isabelle MANIGHETTI, et nomination de Monsieur Boris MARCAILLOU aux fonctions de Directeur Adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée « GéoAzur » (GEOAZUR).

- 30/01/2020 - - DEC200114INSU..... p.136

## 07.02. Décisions - délégations de signature

DR02

2020

Décision modificative portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2020 - - DEC200101DR02..... p.137

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BERGERON, directeur de plein exercice de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2020 - - DEC200100DR02..... p.139

Décision portant délégation de signature à M. Massimiliano MARANGOLO, directeur de plein exercice de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2020 - - DEC200091DR02..... p.141

Décision portant délégation de signature à Mme Anne RASMUSSEN, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK,, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2020 - - DEC200225DR02..... p.143

Décision portant délégation de signature à Mme Alejandrina CRISTIA, directrice de plein exercice de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2020 - - DEC200123DR02..... p.145

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BRAHAMI, directeur de plein exercice de l'UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2020 - - DEC200099DR02..... p.147

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur de plein exercice de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2020 - - DEC200087DR02..... p.149

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel TRÉLAT, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2020 - - DEC200093DR02..... p.151

DR05

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Groudiev, directrice de l'unité UMS2011 intitulée Unité support du pôle documentaire du campus Condorcet (UPD2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC193145DR05..... p.153

Décision portant délégation de signature à M Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'Instrumentation en astrophysique (LESIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/04/2019 - - DEC193149DR05..... p.155

2020

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Weller, directeur de l'unité UMR8215 intitulée Trajectoires, de la sédentarisation à l'Etat (Ville - 1er millénaire av. J.-C.), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2020 - - DEC200121DR05..... p.157

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200017DR05..... p.159

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hammerer et M. Saïd Souam, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX - 01/01/2020 - - DEC200018DR05..... p.161

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Sidéra et Mme Cynthia Sayegh pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSH Mondes) - 01/01/2020 - - DEC200016DR05..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gervais-Lambony, directeur de l'unité USR3225 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSH Mondes), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200015DR05..... p.163

Décision portant délégation de signature à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200084DR05..... p.165

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Hyvoz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) - 01/01/2020 - - DEC200085DR05..... p.167

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Gherchanoc, Mme Silvia D'Intino et Mme Mélanie Falck pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA) - 01/01/2020 - - DEC193258DR05..... p.168

Décision portant délégation de signature à Mme Cécilia D'Ercole, directrice de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193255DR05..... p.169

Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève Bührer-Thierry, directrice de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193240DR05..... p.171

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Bresch et Mme Myriam Fincker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique - 01/01/2020 - - DEC193238DR05..... p.173

Décision portant délégation de signature à M. François Quantin, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193235DR05..... p.174

DR07

2019

Décision portant modification de la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) - 20/12/2019 - - DEC193191DAJ..... p.176

Décision modifiant la décision DEC183158DR07 du 1er décembre 2018, portant délégation de signature à M. Pascal Huguet, directeur de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de psychologie Sociale et cognitive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2019 - - DEC193239DR07..... p.177

2020

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Mehlen, directeur de l'unité UMR5286 intitulée Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC200407DR07..... p.179

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Dauxois, directeur de l'unité UMR5672 intitulée Laboratoire de Physique de l' ENS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193198DR07..... p.181

Décision portant délégation de signature à M.Bruno Andrioletti, directeur de l'unité FR3023 intitulée Institut de Chimie de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193272DR07..... p.183

DR08

2020

Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2020 - - DEC200055DR08..... p.185

DR10

2020

Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200, intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2020 - - DEC200235DR10..... p.187

DR11

2019

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/11/2019 - - DEC192760DR11..... p.189

Décision portant délégation de signature à M. Kholdoun TORKI, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/12/2019 - - DEC193173DR11..... p.191

Décision portant délégation de signature à M. Saadi KHOCHBIN, directeur par intérim de l'unité UMR5309, intitulée Institut pour l'Avancée des Biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/04/2019 - - DEC191026DR11..... p.193

Décision portant délégation de signature de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes - 22/11/2019 - - DEC192954DR11..... p.195

2020

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah COHEN BOULAKIA, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2020 - - DEC200005DR11..... p.197

Décision portant délégation de signature à Mme Christine VERDIER, directrice de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2020 - - DEC200001DR11..... p.199

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel BRACCINI, directrice de l'unité GDR2081 intitulée Couplage Mécanique Oxydation Diffusion (COnCOrD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2020 - - DEC200008DR11..... p.201

DR13

2020

UMR5235 - Délégation portant modification - M. Georges LUTFALLA - 27/01/2020 - - DEC200256DR13..... p.203

UMR5281 - Délégation portant modification - OS M. PESCHE Denis - 24/01/2020 - -  
DEC200246DR13..... p.204

FRE2010 - Délégation de signature M. Raphaël SOUBEYRAN - 22/01/2020 - -  
DEC200199DR13..... p.205

UMR8222 - Délégation de signature Mme Katell GUIZIEN - 22/01/2020 - -  
DEC200196DR13..... p.207

UMR5569 - Délégation de signature M. Patrick SEYLER - 19/12/2019 - - DEC200181DR13.....  
p.209

DR14

2020

Décision portant délégation de signature à M. Laurent POLIDORI, directeur de l'unité UMR5126 intitulée Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère (CESBIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2020 - - DEC200259DR14..... p.211

Décision portant délégation de signature à M. Franck BARTHE, directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2020 - - DEC200253DR14..... p.213

DR15

2019

Décision portant délégation de signature Mme Delphine Thivet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile Durkeim - 08/11/2019 - - DEC193281DR15..... p.214

Décision portant délégation de signature à M. Xabier Itcaina, directeur de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile Durkeim, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2019 - - DEC193280DR15..... p.215

Décision portant délégation de signature à M. Erwan Bezard, directeur de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2019 - - DEC193208DR15..... p.217

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dular pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets - 25/11/2019 - - DEC193291DR15..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Peter Moonen, directeur de la FR2952 intitulée « Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée en Génie pétrolier (IPRA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC192765DR15..... p.221

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'unité UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/11/2019 - - DEC193289DR15..... p.223

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Borde, directeur de l'unité UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192763DR15..... p.225

2020

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Martin, directeur de l'UMR 5114 intitulée COMPTRASEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193287DR15..... p.227

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'unité UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de Neurosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2020 - - DEC193284DR15..... p.229

DR16

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - 24/12/2019 - - DEC193273DAJ..... p.231

Décision portant délégation de signature à M. Andrès ESCALA, directeur de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/09/2019 - - DEC192867DR16..... p.232

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAFITTE, directeur par intérim de l'unité UMI3457 intitulée « Centre de Recherche Mathématiques » (CRM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/09/2019 - - DEC192489DR16..... p.234

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/12/2019 - - DEC193283DR17..... p.236

2020

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Davoult pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M) - 09/01/2020 - - DEC193219DR17..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2020 - - DEC192803DR17..... p.239

Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes - 28/01/2020 - - DEC200262DR17..... p.241

### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

Decisions collectives

2019

Décision modifiant la décision DEC193221DGDS portant renouvellement d'unités de service - UMS3665 - 23/12/2019 - - DEC193324DGDS..... p.242

DR10

2020

Décision portant prolongation de la formation de recherche en évolution FRE2033 intitulée Chimie Médicinale - 24/01/2020 - - DEC200115INC..... p.243

DR16

2020

Décision portant prolongation de l'unité propre de service UPS3718 intitulée « Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires » (THEMIS). - 24/01/2020 - - DEC200197INSU..... p.244

### 07.04. Décisions tarifaires

DR07

2019

Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'IN2P3 - 23/12/2019 - - DEC193265DR07..... p.245

DR12

2020

Décision relative aux tarifs des produits de l'unité IBDM UMR7288 intitulée Hébergement animaleerie souris. - 21/01/2020 - - DEC200174DR12..... p.247

DR14

2020

Décision relative aux tarifs de la plateforme ATOME TECH & PROCEDES intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES) - 06/01/2020 - - DEC200034DR14..... p.249

Décision relative aux tarifs de la plateforme CARACTERISATION vague 2 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES) - 06/01/2020 - - DEC200032DR14..... p.251

Décision relative aux tarifs de la plateforme INGENIERIE intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES) - 06/01/2020 - - DEC200033DR14..... p.252

## 07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

Décision portant sanction disciplinaire - 25/09/2019 - - DEC192585DRH..... p.254

DR04

2019

Décision modificative de la décision collective DEC181905DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de service - 05/07/2019 - - DEC191660INSB..... p.256

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut d'astrophysique spatiale intitulée UMR8617 - 09/01/2020 - - DEC200073DR04..... p.257

Décision portant modification de la délégation régionale du GDS 2755 intitulé « Réseau national de ma-thématiques » (RNB). - 24/01/2020 - - DEC200155INSMI..... p.258

DR05

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) - 19/03/2019 - - DEC200257DR05..... p.259

2020

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) - 01/01/2020 - - DEC193046DR05..... p.260

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) - 27/01/2020 - - DEC200268DR05..... p.261

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) - 01/01/2020 - - DEC193251DR05..... p.262

DR08

2019

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) - 18/12/2019 - - DEC193216DR08..... p.263

DR12

2019

Décision portant composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Provence et Corse - 10/12/2019 - - DEC193246DR12..... p.264

DR13

2019

Décision portant changement d'intitulé de l'UMR5235 « Laboratory of Pathogenes Hosts Interactions » en « Laboratory of Pathogen Host Interactions » à compter du 6 juin 2019 - 18/09/2019 - - DEC192423INSB..... p.266

**Instituts**

**2020**

**Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique - 15/01/2020 - - DEC200012INP..... p.267**

---



DEC200220SGCN

**Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Le Président-directeur général,

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu**, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC18017DAJ du 18 JANVIER 2018 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame Daniela POPA, Chargée de recherche, est nommée membre du bureau de la section 25 – « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie », en remplacement de Monsieur Hirac GURDEN démissionnaire.

**Art. 2** – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Hirac GURDEN et Madame Marie-Claude POTIER » sont remplacés par les mots « Madame Daniela POPA et Madame Marie-Claude POTIER »

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23-JANVIER-2020

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*



DEC200189SGCN

**Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Le Président-directeur général,

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu**, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC18017DAJ du 18 JANVIER 2018 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame Piera Luisa GHIA, Directrice de recherche, est nommée membre du bureau de la section 1 – « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos », en remplacement de Monsieur Olivier SORLIN démissionnaire.

**Art. 2** – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Jaime HOUQUE et Monsieur Olivier SORLIN » sont remplacés par les mots « Madame Piera Luisa GHIA et Madame Jaime HOUQUE »

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21-JANVIER-2020

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*



DEC200352SGCN

**Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Le Président-directeur général,

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu**, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC18017DAJ du 18 JANVIER 2018 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Alain SACUTO, Professeur des universités, est nommé membre du bureau de la section 3 – « Matière condensée : structures et propriétés électroniques », en remplacement de Monsieur Vincent CROS démissionnaire.

**Art. 2** – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Vincent CROS et Madame Vassiliki VOLIOTIS » sont remplacés par les mots « Monsieur Alain SACUTO et Madame Vassiliki VOLIOTIS »

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28-JANVIER-2020

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*



DEC200170SGCN

**Décision modifiant la décision n° 170721SGCN du 23 février 2017 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique**

Le Président-directeur général,

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu**, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC18017DAJ du 18 JANVIER 2018 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DÉCIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – Madame Eve-Isabelle PECHEUR, Chargée de recherche, est nommée membre du bureau de la commission interdisciplinaire 54 – « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant », en remplacement de Monsieur Yann VOITURON, démissionnaire.

**Art. 2** – L'article 1 de la décision du 23 février 2017 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Jean - Paul RIEU et Monsieur Yann VOITURON » sont remplacés par les mots « Madame Eve-Isabelle PECHEUR et Monsieur Jean - Paul RIEU »

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21-JANVIER-2020

Antoine PETIT

*Pour le président-directeur général et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude LABASTIE*





## Décision de création du jury professionnel ingénieurs et techniciens

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

**DEC200067DR10**

**LE PRÉSIDENT**

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu** le contrat de travail de Monsieur Jean-Baptiste SCHELL en date du 06/03/2019 établi pour la période du 01/03/2019 au 29/02/2020,

**DECIDE**

**Article unique :**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Jean-Baptiste SCHELL, les personnes dont les noms suivent :

- 1 - Madame Doris PFLUMIO, Présidente et représentante RH
- 2 - Monsieur Jean-Baptiste KAMMERER, représentant du laboratoire
- 3 - Madame Christine HU, membre experte

Fait à ► Strasbourg, le 9 janvier 2020

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE  
Par délégation, le délégué régional,





## DEC200211DRH

### **Décision portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacations**

**Vu** la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacations ;

**Vu** la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacations ;

**Vu** les crédits inscrits en colonne NA du budget, dépenses de personnel limitatives ;

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Niveau I : travaux d'exécution : .....	10,15 €
Niveau II : travaux de réalisation : .....	10,32 €
Niveau III : travaux d'études techniques : .....	10,61 €
Niveau IV : travaux d'études et de conception : .....	11,45 €
Niveau V : travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés : .....	14,60 €

#### **Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **19 DEC. 2019**

Le directeur des ressources humaines  
Hugues de LA GIRAUDIERE

## DEC192655DRH

### **Décision modifiant la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 modifiée relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise sont remplacées par les dispositions suivantes :

Le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est fixé comme suit :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
Groupe	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
<b>Montant brut</b>	270,44 <sup>1</sup>	247,90 <sup>1</sup>	188,74 <sup>1</sup>	160,58 <sup>1</sup>	140,65 <sup>1</sup>	132,41 <sup>1</sup>	115,99 <sup>1</sup>	108,46 <sup>1</sup>	105,64 <sup>1</sup>	98,60 <sup>1</sup>	94,37 <sup>1</sup>	85,55 <sup>1</sup>	80,28 <sup>1</sup>

#### **Article 2**

La présente décision en sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2019

Pour le Président-directeur général  
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY





## **DEC192466DSFIM**

Décision constatant la désaffection et portant déclassement du domaine public de l'immeuble sis 44, rue de l'Amiral Mouchez 75 014 Paris

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**DECIDE :**

### **Article 1 – Désaffection**

A la suite de la cessation des activités de recherche scientifique en sciences humaines et sociales, il est constaté la désaffection au service public de la recherche de l'immeuble sis 44, rue de l'Amiral Mouchez, 75 014 Paris sur la parcelle AY 0011 d'une contenance cadastrale de 292 mètres carrés.

### **Article 2 – Déclassement**

La parcelle et l'immeuble précités sont déclassés du domaine public du CNRS.

### **Article 3 – Publication**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 OCT. 2019

Le Président-directeur général,

Antoine Petit

## DEC192475DRH

### **Décision portant nomination de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Alexis TSOUKIAS, DR1, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Une lettre de mission est jointe à la présente décision .

Pour l'exercice de cette mission, M. Alexis TSOUKIAS demeure affecté à l'UMR7243.

#### **Article 2**

Du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020 M. Alexis TSOUKIAS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Centre.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

**29 OCT. 2019**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

## DEC192544DRH

### **Le Président directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifi, fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,  
**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifi, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** le décret du 19 janvier 2006 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** l'arrêté du 12 novembre 2004 portant création de commissions interdisciplinaires au Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** la proclamation des résultats des jurys d'admission,  
**Vu** la décision du 2 septembre 2019 portant nomination des lauréats des concours de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ouverts au titre de l'année 2019,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Sont retirés de la liste fixée à l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 2 septembre 2019 susvisée les lauréats dont les noms suivent :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>	
MAZZOLA	Guglielmo	5	UMR7590	PARIS	2
TEBO	Alison	16	UMR8640	PARIS	2
LUPKER	Maarten	18	UMR7330	AIX EN PROVENCE	12
RUA	Rejane	27	UMR7280	MARSEILLE	12

**ARTICLE 2** – Sont ajoutés à la liste fixée à l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 2 septembre 2019 susvisée les lauréats dont les personnes dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Section	Affection	DR
QUILAIN	Benjamin	1	UMR7638 PALAISEAU	4
SPONZA	Lorenzo	5	UMR104 CHATILLON	4
AURIOL	Jean	7	UMR8506 GIF SUR YVETTE	4
HERNANDEZ ALBA	Oscar	16	UMR7178 STRASBOURG	10
DAL CANTON	Tito	17	UMR8607 ORSAY	4
ROSAS-CARBAJAL	Marina	18	UMR7154 PARIS	1
HEUDE	Eglantine	22	UMR7221 PARIS	2
GIRARD	Chloé	23	UMR9198 GIF SUR YVETTE	4
BONTEMPS-GALLO	Sébastien	27	UMR8204 LILLE	18

**ARTICLE 3** - Les affectations mentionnées seront définitivement décidées après consultation des instances d'évaluation.

**ARTICLE 4** - Les nominations prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le Président directeur général  
Antoine PETIT



DEC192543DRH

**Le Président directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, notamment son article 45 ;  
**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** le décret du 19 janvier 2006 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de deuxième classe du Centre national de la recherche scientifique,  
**Vu** la proclamation des résultats des jurys d'admission,  
**Vu** la décision du 23 juillet 2019 portant nomination des lauréats des concours de directeurs de deuxième classe du Centre national de la recherche scientifique ouverts au titre de l'année 2019,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Sont ajoutés à la liste fixée à l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 23 juillet 2019 susvisée les lauréats dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Section	Affectation	DR
LE MORT	Françoise	31	UMR5133 LYON	7
AZEREDO DA SILVEIRA	Rava	51	UMR8023 PARIS	2

**ARTICLE 2** - Les affectations mentionnées seront définitivement décidées après consultation des instances d'évaluation.

**ARTICLE 3** - Les nominations prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le Président directeur général

Antoine PETIT

## DEC192476DRH

### **Décision portant nomination de M. William BERTHOMIERE aux fonctions de chargé de mission**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. William BERTHOMIERE, DR1, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Une lettre de mission est jointe à la présente décision.

Pour l'exercice de cette mission, M. William BERTHOMIERE demeure affecté à l'UMR5319.

#### **Article 2**

Du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020 M. William BERTHOMIERE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

**29 OCT. 2019**

Fait à Paris, le

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT



## DEC193034DAJ

### **Décision portant nomination de Mme Laure Petrucci en qualité de chargée de mission**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics (DAPP) ;

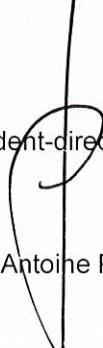
**DECIDE :**

**Article 1er.** – Mme Laure Petrucci, professeur d'université, est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général délégué à la science pour la DAPP, du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR pour la Normandie.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 JAN. 2020**



Le président-directeur général  
Antoine Petit





## DEC193236DRH

### **Décision portant sur la nomination de Claire BERTICAT à la CAP des Ingénieurs d'études Le Président-directeur général du CNRS**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

Vu la décision n°DEC190321DRH du 28 janvier 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>:**

Madame Claire BERTICAT, Ingénieur de recherche de première classe est nommée membre titulaire à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études, en remplacement de Madame Elisabeth NORMAND

#### **Article 2:**

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le - 8 JAN. 2020

Antoine PETIT



## **DEC192492INSB**

**Décision portant nomination de Mme Cendra Agulhon, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8002 intitulée « Centre Neuroscience Intégrative et Cognition »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'UMR8002, intitulée « Centre Neuroscience Intégrative et Cognition », dont le directeur est M. Florian Waszak ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Mme Cendra Agulhon, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 09 octobre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## **DEC193052INSB**

### **Décision portant nomination de Mme Cendra Agulhon aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8002 intitulée « Centre Neuroscience Intégrative et Cognition »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n°8002 intitulée « Centre Neuroscience Intégrative et Cognition » ;

**Vu** la décision DEC192492INSB du 09 octobre 2019 portant nomination de Mme Cendra Agulhon aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mme Cendra Agulhon, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



DEC193127INSHS

**Décision portant nomination de M. Alexis Michaud aux fonctions de directeur et de M. James Costa aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale – LACITO ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale-LACITO » et nommant M. Mostafa Lameen Souag directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** la décision DEC191560INSHS en date du 24 juin 2019 portant nomination de M. Alexis Michaud aux fonctions de directeur par intérim et de M. James Costa aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** le procès-verbal verbal du Conseil du laboratoire LACITO en date du 16 novembre 2018 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Alexis Michaud, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur et M. James Costa, Maître de conférences à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7107, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27 DEC. 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## **DEC192497INSB**

### **Décision portant nomination de M. Damien Ricard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8257 intitulée « Cognition and Action Group »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation, pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'unité mixte de recherche n°8257 intitulée « Cognition and Action Group » (COGNAC-G) et dont le directeur est Pierre-Paul Vidal ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

#### **Article 1er**

À compter du 07 juin 2019, M. Damien Ricard, professeur des universités à l'Institut de recherche biomédicale des armées, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 09 octobre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

**CNRS**

3, rue Paris Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16  
T. 01 44 96 40 00  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)





## DEC192383INSB

### **Décision portant nomination de Mme Valérie Doye aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod »**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7592 intitulée « Institut Jacques Monod » et nommant M. Michel Werner directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC190804INSB en date du 15 mars 2019 portant nomination de Mme Valérie Doye aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Mme Valérie Doye, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## DEC200086INSU

**Décision portant nomination de Madame France LAGROIX aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) – INSU.**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame France LAGROIX, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/02/2020 au 31/12/2021 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de seconder et de conseiller le Directeur Adjoint Scientifique en charge du domaine Terre Solide, Stéphane GUILLOT, dans sa politique scientifique, en s'appuyant sur la prospective quinquennale actuellement menée par le domaine et sur les priorités de l'Institut. Elle aura une mission transverse dans le soutien au DAS TS à la prise de décision sur les dossiers relevant de l'international. En parallèle de cette action, France LAGROIX suivra, avec le DAS TS, les activités d'un certain nombre de projets fédératifs (Labex, Fédération de Recherche, GDR) et d'UMRs et d'OSUs relevant du domaine TS.

Pour l'exercice de cette mission, Madame France LAGROIX demeure affectée à l' «UMR-Institut de physique du globe de Paris » (UMR7154 – IPGP-UMR), Institut Physique du Globe de Paris, 1 rue Jussieu, 75238 Paris 05.

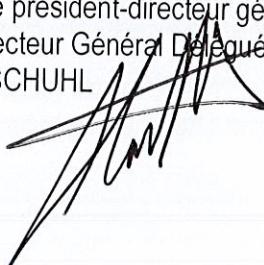
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 JAN 2020**

Pour le président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain SCHUHL



## **DEC193047INSB**

**Décision portant nomination de Mme Alejandrina Cristia aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8554 intitulée « Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8554 intitulée « Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique » ;

**Vu** la décision DEC192310INSB du 06 septembre 2019 portant nomination de Mme Alejandrina Cristia aux fonctions de directrice par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mme Alejandrina Cristia, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC192310INSB**

### **Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne Christophe et nomination de Mme Alejandrina Cristia, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8554 intitulée « Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8554 intitulée « Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique », dont la directrice est Mme Anne Christophe ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne Christophe, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

II. À compter de cette même date, Mme Alejandrina Cristia, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

DEC193030INC

Décision portant nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée "Unité physico-chimie Curie - (P.C.C)"

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

*Vu* le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
*Vu* le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;  
*Vu* la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

*Vu* la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée "Unité physico-chimie Curie - (P.C.C)" et nommant M. Axel Buguin, directeur de cette unité ;  
*Vu* la décision DEC192333INC en date du 19 septembre portant cessation de fonctions de M. Axel Buguin et nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°168 intitulée "Unité physico-chimie Curie - (P.C.C)" ;

*Vu* l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

*Vu* l'accord des partenaires ;

*Vu* l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1er janvier 2020, M. Pascal Hersen, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision portant création de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**19 DEC. 2019**

  
A blue ink signature in cursive script, appearing to read "Antoine Petit".

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## **DEC200118INS2I**

Décision portant nomination de Mme Anne DOUCET en qualité de chargée de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision du 11 juillet 2019 portant nomination de Mme Anne DOUCET aux fonctions de chargée de mission institut auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne DOUCET, professeure des universités, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 jusqu'au 31 mars 2020 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des actions « internationales » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne DOUCET demeure affectée à l'UMR7606 « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 (LIP6) » à Paris.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31/01/2020

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



DEC192087DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Jacques VACHON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Elias FATTAL directeur de l'unité de recherche n° UMR8612, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Jean-Jacques VACHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 2, 3 et 4 avril et les 13, 14 et 15 mai 2019.

**DECIDE :**

**Article 1** : M. Jean-Jacques VACHON, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8612, à compter du 01/06/2019.

M. Jean-Jacques VACHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Jacques VACHON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel du CNRS*. **Pr. Elias FATTAL**

**DIRECTEUR**

**UMR CNRS 8612**

**Faculté de Pharmacie**

**5 Rue Jean Baptiste Clément**

**92296 Châtenay-Malabry Cedex**

**France**

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24/07/2019

Le directeur de l'unité

Elias FATTAL

Pour le CNRS,  
Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

CNRS  
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX  
www.dr4.cnrs.fr

**Marie-Hélène PAPILLON**  
Déléguée régionale

Pour l'Université Paris-Sud,  
Visa du président

Alain SARFATI

**UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD**

**PRÉSIDENCE**  
Bâtiment 300  
91406 ORSAY cedex



## **DEC191900INSB**

**Décision portant nomination de M. Gilles Bonvento aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9199 intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel Brouillet ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, M. Gilles Bonvento, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31 juillet 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## DEC193186DIST

### **Décision portant nomination de M. Didier TОРNY aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Didier TОРNY, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la Direction de l'information scientifique et technique, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet les modèles de publications scientifiques et les outils bibliographiques et bibliométriques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Didier TОРNY demeure affecté à l'Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (UMR 9217).

#### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 M. Didier TОРNY, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit





DEC190767DR04

Décision portant nomination de M. David ALAMARGUY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Claude MARCHAND directeur de l'unité de recherche n° UMR8507, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. David ALAMARGUY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 15, 16, 17 octobre et les 7, 8 et 9 novembre 2018.

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. David ALAMARGUY, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8507, à compter du 01/01/2019.

M. David ALAMARGUY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David ALAMARGUY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

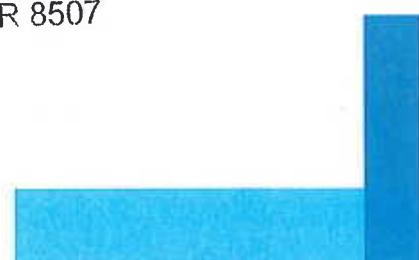
Fait à Gif-sur-Yvette, le 07/01/2020

Le directeur de l'unité  
Claude MARCHAND

**Claude MARCHAND**  
Directeur GeePs  
UMR 8507

Pour le CNRS,  
Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

CNRS  
Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX  
www.dr4.cnrs.fr



**DEC200069DR04**

Décision portant nomination de Monsieur Leonid ROGALEV aux fonctions de responsable du service de médecine de prévention de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DÉCIDE**

**Article 1.** Monsieur Leonid ROGALEV, médecin de prévention et animateur régional, est nommé responsable du service de médecine de prévention de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 01/01/2020, en remplacement de Madame Élisabeth DE LESCURE.

**Article 2.** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2020

Marie-Hélène Papillon  
Délégué régional Ile-de-France Gif-sur-Yvette



## DEC192667INSU

**Décision portant nomination de Madame Carine BRIAND et de Monsieur Anthony BOCCALETTI aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA) ;

**Vu** la décision DEC191535INSU en date du 21 juin 2019 portant nomination de Madame Carine BRIAND et de Monsieur Anthony BOCCALETTI aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA) ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Madame Carine BRIAND, Astronome 2<sup>ème</sup> classe au sein de l'Observatoire de Paris et Monsieur Anthony BOCCALETTI, Chargé de Recherche classe normale au CNRS sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8109.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 17 JAN. 2020

Le President-Directeur Général  
Antoine PETIT

## DEC192672INSU

**Décision portant nomination de Monsieur Benoît SEMELIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA) ;

**Vu** la décision DEC192267INSU en date du 25 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Benoît SEMELIN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA) ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** les avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur Benoît SEMELIN, Professeur des universités 1<sup>ère</sup> classe à l'Université Sorbonne Université, est nommé aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8112.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**17 JAN. 2020**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT





## DEC192676INSU

Décision portant nomination de Madame Martina WIEDNER et de Monsieur Ludovic PETITDEMANGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA).

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA) ;

Vu la décision DEC192535INSU en date du 9 octobre 2019 portant nomination de Madame Martina WIEDNER et de Monsieur Ludovic PETITDEMANGE aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Madame Martina WIEDNER, Chargée de recherche au CNRS et Monsieur Ludovic PETITDEMANGE, Chargé de recherche au CNRS sont nommés aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8112.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le  
**17 JAN. 2020**

Le President-Directeur Général  
Antoine PETIT

CNRS  
Campus Gérard Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75794 PARIS CEDEX 16  
T. 01.44.96.40.00  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



DEC200006INEE

**Décision portant nomination de Mme Elisabeth Bellon aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Elisabeth Bellon, Ingénierie de Recherche Hors Classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut écologie et environnement, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

En appui à la Directrice de l'Institut écologie et environnement, Mme Elisabeth Bellon a pour mission de proposer aux unités un vadémécum pour les archives des chercheurs dont les unités sont rattachées à l'INEE et leur valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Elisabeth Bellon demeure affectée à l'USR3225 Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès (MAE) – Université Paris Nanterre – Maison René Ginouvès – 21 allée de l'université – 92023 Nanterre cedex.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

**20 JAN. 2020**

  
Le président-directeur général  
Antoine Petit



DEC191920DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Caroline Parajua-Sejil, assistante de prévention (AP), au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire (LCPM)

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC180377DR06 du 27 juin 2018 portant nomination de Mme Caroline Sejil aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Caroline Parajua-Sejil, dans l'UMR7375, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 9 juillet 2019

Le Directeur de l'unité  
**Alain Durand**

Visa de la déléguée régionale du CNRS, par intérim  
**Jocelyne Dias**

Visa du Président d'Université de Lorraine  
**Pierre Mutzenhardt**



## **DEC192505INSB**

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Annie Vinter en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5022 intitulée « Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5022 intitulée « Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement » ;

**Vu** la lettre de démission de Mme Annie Vinter ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Annie Vinter, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 4 septembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



DEC192731INSIS

Décision portant nomination de M. Mathieu HEBERT aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR2044 intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création du groupement de recherche intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1er juin 2019 M. Mathieu HEBERT, maître de conférence de l'Université Jean Monnet, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT) n° de code 2044 jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de M. Alain TREMEAU, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC192636INSB

**Décision portant nomination de Mme Dominique Sigaudo-Roussel aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5305 intitulée « Biologie tissulaire et ingénierie thérapeutique »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5305 intitulée « Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique » ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Mme Dominique Sigaudo-Roussel, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## **DEC192382INSB**

**Décision portant nomination de M. Pier Francesco Ferrari aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod » et nommant Mme Angela Sirigu directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC190926INSB en date du 22 mars 2019 portant nomination de M. Pier Francesco Ferrari aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, M. Pier Francesco Ferrari, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## **DEC192490INSB**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Puisieux et nomination de M. Patrick Mehlen, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5286 intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon » dont le directeur est M. Alain Puisieux ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

I. Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Alain Puisieux, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

II. À compter de cette même date, M. Patrick Mehlen, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 09 octobre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## DEC192420INSB

**Décision portant nomination de M. François Leulier, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » et nommant Mme Florence Ruggiero Allard directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, M. François Leulier, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## DEC192417INSB

### **Décision portant nomination de Mme Françoise Monéger aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5667 intitulée « Reproduction et Développement des Plantes »**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5667 intitulée « Reproduction et Développement des Plantes » et nommant M. Teva Vernoux directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC190359INSB en date du 20 février 2019 portant nomination de Mme Françoise Monéger aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Mme Françoise Monéger, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## **DEC193037INSB**

### **Décision portant nomination de M. François Leulier, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » ;

**Vu** la décision DEC192420INSB du 30 septembre 2019 portant nomination de M. François Leulier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

#### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. François Leulier, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## **DEC192381INSB**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Jalinot et nomination de M. Didier Auboeuf, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule » dont le directeur est M. Pierre Jalinot ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

I. Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Pierre Jalinot, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

II. À compter de cette même date, M. Didier Auboeuf, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



DEC193101INSHS

**Décision portant nomination de Mme Catherine Araujo Bonjean en qualité de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée « Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International – CERDI ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6578 intitulée « Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International - CERDI » et nommant M. Vianney DEQUIEDT directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC172079INSHS en date du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI en tant que directeur de l'unité mixte de recherche n° 6578 intitulée « Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International - CERDI » ;

**Vu** l'accord de la tutelle ;

**Vu** le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 19 septembre 2019 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, Mme Catherine Araujo Bonjean, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'UMR n°6587 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**27 DEC. 2019**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC200060DR07

### **Décision portant nomination de Mme Vanessa Prévot aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Vanessa Prévot, DR2, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet de représenter, en Auvergne, le délégué régional, en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et de participer au suivi de la convention de site.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Vanessa Prévot demeure affectée à l'UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand, située Campus des Cézeaux, Avenue Blaise Pascal à Aubière (63).

#### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 Mme Vanessa Prévot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.



### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2020

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC193214INSB**

**Décision portant nomination de M. Didier Auboeuf aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5239 intitulée « Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule » ;

**Vu** la décision DEC192381INSB du 18 septembre 2019 portant nomination de M. Didier Auboeuf aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Didier Auboeuf, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2020

Le président–directeur général  
Antoine Petit



DEC192952INSIS

Décision portant nomination de M. Mathieu HEBERT aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR2044 intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création du groupement de recherche intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT) ;

**Vu** la décision DEC192731INSIS en date du 20 décembre 2019 portant nomination de M. Mathieu HEBERT aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Mathieu HEBERT, maître de conférence de l'Université Jean Monnet, est nommé directeur du groupement de recherche intitulé Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT) n° de code 2044 pour la durée fixée dans la décision DEC181911DGDS portant création de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2020

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC192890INSIS

Décision portant nomination de Mme Myriam CHAPLAIN aux fonctions de directrice adjointe du groupement de recherche GDR3544 intitulé Sciences du Bois (BOIS)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151307DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mme Myriam CHAPLAIN, maître de conférence de l'Université de Bordeaux, est nommée directrice adjointe du groupement de recherche intitulé Sciences du Bois (BOIS) n° de code 3544 pour la durée fixée dans la décision DEC151307DGDS portant renouvellement de l'unité GDR3544.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2020

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC193193INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Karl Joulain aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Énergétique (Pprime)"**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Énergétique (Pprime)" et nommant M. Yves Gervais directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis des établissements ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Yves Gervais directeur et de M. Jacques Borée directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

II. A compter de cette même date, M. Karl Joulain, professeur à l'université de Poitiers, est nommé directeur de l'unité propre de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC171286 portant renouvellement de l'unité 3346.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC200019INSHS

**Décision portant nomination de M. Frédéric Chauvaud aux fonctions de directeur, et de M. Thierry Olive aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

**Vu** la décision DEC192036INSHS en date du 4 septembre 2019 portant cessation de fonctions de M. François Rigalleau, directeur, de Mme Lydie Bodiou, directrice adjointe, et nomination de Messieurs Frédéric Chauvaud et Thierry Olive respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité de pilotage de l'unité ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Frédéric Chauvaud, Professeur à l'Université de Poitiers, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

M. Thierry Olive, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers à compter du 1er février 2020, et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 janvier 2020

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC192912DSFIM

### **Décision portant nomination de M. Hugues Schoenfeld aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Hugues Schoenfeld ingénieur de recherche, responsable du service technique et logistique de la Délégation Alsace, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'intervenir en expertise sur la sécurité et l'accessibilité du parc immobilier du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Hugues Schoenfeld demeure affecté à la Délégation Alsace du CNRS.

##### **Article 2**

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 M. Hugues Schoenfeld percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2019

Le Président-directeur général  
Antoine Petit





## **DEC192715INSB**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Yann Hérault en qualité de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire » ;

**Vu** la lettre de démission de M. Yann Hérault ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

Il est mis fin aux fonctions de M. Yann Hérault, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 8 juillet 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## **DEC191948INSB**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Bertrand Séraphin et nomination de M. Alain Beretz, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7104 intitulée « Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire » dont le directeur est M. Bertrand Séraphin ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Bertrand Séraphin, directeur de l'unité susvisée, à compter du 9 juillet 2019.

II. À compter de cette même date, M. Alain Beretz, Professeur des Universités à l'Université de Strasbourg, est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche labellisée susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



DEC193110INSHS

**Décision portant nomination de M. Stéphane Robin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée « Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble - GAEL ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5313 intitulée « Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble - GAEL » et nommant M. Stéphane Lemarié, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** le compte-rendu du Conseil de laboratoire en date du 10 septembre 2019 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 , M. Stéphane Robin , Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5313 jusqu'au 31 juillet 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**27 DEC. 2019**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC193108INSHS

Décision portant nomination de Mme Christine Verdier aux fonctions de directrice et de Mme Amélie Favreau aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3391 intitulée « INNOVACS Innovation, Connaissances et Société ».

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 3391 intitulée « INNOVACS Innovation, Connaissances et Société » et nommant M. Daniel Llerena, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** le compte-rendu du Conseil d'Orientation Scientifique de la FR INNOVACS en date du 28 mars 2019 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 19 mars 2020 , Mme Christine Verdier, Professeur des universités à l'université Grenoble Alpes est nommée directrice et Mme Amélie Favreau, Maître de conférences à l'université Grenoble-Alpes, est nommée directrice adjointe de la fédération de recherche n°3391 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**27 DEC. 2019**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC192872INSU

Décision portant nomination de Monsieur Aurélien DOMMERGUE aux fonctions de Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE).

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161217DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE) ;

**Vu** la décision DEC192739INSU en date du 5 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Aurélien DOMMERGUE aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE) ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur Aurélien DOMMERGUE, Maître de conférences des universités hors classe à l'Université de Grenoble, est nommé Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161217DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR5001.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

17 JAN. 2020

Le President-Directeur Général  
Antoine PETIT

DEC200143INSIS

**Décision portant nomination de Mmes Nathalie BOZZOLO et Andréa TOMMASI et de M. Romain QUEY aux fonctions de directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche GDR2006 intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mme Nathalie BOZZOLO, professeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Mme Andréa TOMMASI, directrice de recherche du CNRS, M. Romain QUEY, chargé de recherche du CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim du groupement de recherche intitulé Recristallisation et croissance des grains (REX) n° de code 2006 jusqu'au 31 juillet 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2020

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC192724INSB

**Décision portant nomination de M. Matthieu Legendre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7256 intitulée « Information génomique et structurale »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7256 intitulée « Information génomique et structurale » ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, M. Matthieu Legendre, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le *6 novembre 2018*



Le président-directeur général  
Antoine Petit



DEC193174INSIS

**Décision portant cessation de fonction et nomination de M. Olivier UTEZA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7341 intitulée « Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7341 intitulée « Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3) » et nommant M. Philippe Delaporte directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Delaporte directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 31 décembre 2019.

II. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Olivier Uteza, DR2 au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité 7341.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC192914DSFIM

### **Décision portant nomination de M. Gérard Zanon aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Gérard Zanon ingénieur de recherche, responsable du Service des Affaires Immobilières et Logistique de la Délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'intervenir en expertise dans les domaines de la maintenance du parc immobilier du CNRS et du système d'information patrimoine (LOGIC).

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard Zanon demeure affecté à la Délégation Provence et Corse du CNRS.

##### **Article 2**

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 M. Gérard Zanon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2019

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC192914DSFIM

### **Décision portant nomination de M. Gérard Zanon aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Gérard Zanon ingénieur de recherche, responsable du Service des Affaires Immobilières et Logistique de la Délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'intervenir en expertise dans les domaines de la maintenance du parc immobilier du CNRS et du système d'information patrimoine (LOGIC).

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard Zanon demeure affecté à la Délégation Provence et Corse du CNRS.

#### **Article 2**

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 M. Gérard Zanon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2019

Le Président-directeur général  
Antoine Petit





## **DEC193056INSB**

### **Décision portant nomination de Mme Martine Pithioux aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7287 intitulée « Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7287 intitulée « Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey » ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er**

I. Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Eric Berton, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

II. À compter de cette même date, Mme Martine Pithioux, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## **DEC192029INSB**

### **Décision portant nomination de Madame Ana Zarubica aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de service n°3367 intitulée « Centre d'immunophénomique »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3367, intitulée Centre d'Immunophénomique, dont le directeur est Bernard Malissen ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

#### **DECIDE :**

#### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> août 2019, Madame Ana Zarubica, ingénierie de recherche à l'INSERM, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de service n°3367 intitulée « Centre d'immunophénomique », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31 juillet 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



DEC193035INC

**Décision portant nomination de M. Renaud Denoyel aux fonction de directeur de l'unité mixte de recherche n°7246 intitulée "Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL)"**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7246 intitulée Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL) et nommant M. Pascal Boulet, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC191087INC en date du 29 avril 2019 portant cessation de fonctions de M. Pascal Boulet et nomination de M. Renaud Denoyel, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR7246) intitulée Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Renaud Denoyel, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision portant renouvellement de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2020**



Le président - directeur général  
Antoine Petit





DEC200062INSIS

Décision portant nomination de M. Julien LUMEAU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7249 intitulée Institut Fresnel.

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276GDDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7249 intitulée Institut Fresnel et nommant M. Stefan ENOCH directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 M. Julien LUMEAU, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC192673INSU

**Décision portant nomination de Monsieur Jérôme GATTACCECA aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE) ;

**Vu** la décision DEC191950INSU en date du 30 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Jérôme GATTACCECA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7330 intitulée « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (CEREGE) ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur Jérôme GATTACCECA, Directeur de Recherche 2<sup>ème</sup> classe au CNRS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR7330.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **17 JAN. 2020**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



DEC193242DR13

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Janique Guiramand, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5247 intitulée IBMM**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110750DR13 du 15/03/2010 portant nomination de Mme Janique Guiramand aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Janique Guiramand, dans l'unité du CNRS n°5247, à compter du 31/12/2019.

**Article 2 :**

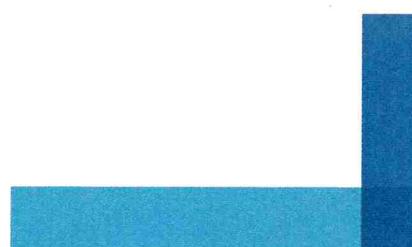
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 19/12/2019

Le directeur de l'unité  
Pascal DUMY

Pascal DUMY  
Directeur de l'UMR 5247  
  
IBMM Institut des Biomolécules Max Mousseron  
UMR5247 UMR CNRS, ENSCM  
8 rue de l'Ecole Normale  
34090 MONTPELLIER

Visa du délégué régional du CNRS  
Jérôme VITRE



DEC200031DR13

**Décision portant nomination de Mme CHOBLET THERY Sylvie aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS3044 intitulée BACULOVIRUS et THERAPIE**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142131DGDS portant renouvellement de l'unité propre de service n°3044 intitulée Baculovirus et thérapie ;

**Vu** la décision n° DEC190939INSB nommant Mme Muriel ROTH en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UPS3044 en date du 25/06/2019 ;

Considérant que Mme CHOBLET THERY Sylvie a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 14 au 16 octobre 2019 et du 18 au 19 novembre 2019, à Montpellier par le CNRS

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme CHOBLET THERY Sylvie, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS3044 intitulée Baculovirus et thérapie, à compter du 20/11/2019 ;

Mme CHOBLET THERY Sylvie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme CHOBLET THERY Sylvie est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06/01/2020

La directrice de l'unité  
Muriel ROTH

Visa du délégué régional du CNRS

Jérôme VITRE



## **DEC192005INSB**

### **Décision portant nomination de M. Eric Kremer aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier » et nommant M. Marc Piechaczyk directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC191057INSB en date du 2 mai 2019 portant cessation de fonctions de M. Marc Piechaczyk et nomination de M. Etienne Schwob aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** la décision DEC190236INSB en date du 29 janvier 2019 portant nomination de M. Eric Kremer aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, M. Eric Kremer, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



DEC193091DR13

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Pierre Dubois, assistante de prévention au sein de l'unité UMR5175 intitulée CEFE

## LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132223DR13 du 18/07/2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Dubois aux fonctions d'AP,

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Marie-Pierre Dubois, dans l'unité du CNRS UMR5175, intitulée CEFE à compter du 31/12/2019.

### Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/12/2019

La directrice de l'unité  
Marie-Laure Navas

Visa du délégué régional du CNRS

Jérôme Vitre

La Directrice de l'Unité  
Marie-Laure NAVAS  
Professeure



## **DEC192395INSB**

**Décision portant nomination de M. Alain Lacampagne aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°9214 intitulée « Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°9214 intitulée « Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles » et nommant M. Jacques Mercier directeur cette unité ;

**Vu** la décision DEC190930INSB en date du 22 mars 2019 portant nomination de M. Alain Lacampagne aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, M. Alain Lacampagne, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

DEC200011INEE

**Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de M. Jean-Louis Martin de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée « Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC191254DGDS en date du 19 décembre 2019 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée « Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) » et nommant M. Jean-Louis Martin directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la lettre de démission de M. Jean-Louis Martin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis Martin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit





DEC200028DR13

**Décision portant nomination de M. Nicolas BARTHES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5175 intitulée CEFE**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5175 intitulée CEFE ;

**Vu** la décision n°DEC191590INEE nommant Mme Marie-Laure NAVAS en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5175 en date du 20/12/2019 ;

Considérant que M. Nicolas BARTHES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 14 au 16 octobre 2019 et du 18 au 19 novembre 2019, à Montpellier par le CNRS

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas BARTHES, IR, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5175 intitulée CEFE, à compter du 01/01/2020,

M. Nicolas BARTHES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas BARTHES est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06/01/2020

La directrice de l'unité  
Marie-Laure NAVAS

Visa du délégué régional du CNRS

Jérôme VITRE



DEC200027DR13

**Décision portant nomination de Mme Roula ZAHAB aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5175 intitulée CEFE**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5175 intitulée CEFE ;

**Vu** la décision n°DEC191590INEE nommant Mme Marie-Laure NAVAS en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5175 en date du 20/12/2019 ;

Considérant que Mme Roula ZAHAB a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 14 au 16 octobre 2019 et du 18 au 19 novembre 2019, à Montpellier par le CNRS

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Roula ZAHAB, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5175 intitulée CEFE, à compter du 01/01/2020,

Mme Roula ZAHAB exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Roula ZAHAB est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 06/01/2020

La directrice de l'unité  
Marie-Laure NAVAS

Visa du délégué régional du CNRS

Jérôme VITRE

## **DEC192355INSB**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Martin Giurfa et nomination de M. Raphaël Jeanson, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de recherches sur la cognition animale »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de Recherches sur la Cognition Animale » dont la directrice est Mme Claire Rampon ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Martin Giurfa, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 4 juillet 2019.

II. À compter de cette même date, M. Raphaël Jeanson, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## **DEC193050INSB**

**Décision portant nomination de M. Raphaël Jeanson aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de recherches sur la cognition animale »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de Recherches sur la Cognition Animale » ;

**Vu** la décision DEC192355INSB du 06 septembre 2019 portant nomination de M. Raphaël Jeanson aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Raphaël Jeanson, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## **DEC193038INSB**

### **Décision portant nomination de M. Patrick Blader, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5547 intitulée « Centre de biologie du développement »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5547 intitulée « Centre de Biologie du Développement » ;

**Vu** la décision DEC192399INSB du 18 septembre 2019 portant nomination de M. Patrick Blader aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

#### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Patrick Blader, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## **DEC191658INSB**

**Décision portant nomination de Mme Béatrice Cousin aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°5311 intitulée « Cellules stromales, homeostasie, plasticité et réparation tissulaire »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151304DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'équipe de recherche labellisée n°5311 intitulée « Cellules stromales, homeostasie, plasticité et réparation tissulaire » et nommant M. Louis Casteilla directeur de cette équipe de recherche ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Mme Béatrice Cousin, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'équipe de recherche labellisée susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## **DEC192399INSB**

### **Décision portant nomination de M. Patrick Blader, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5547 intitulée « Centre de biologie du développement »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5547 intitulée « Centre de Biologie du Développement » dont la directrice est Mme Fabienne Pituello-Berniere ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

#### **Article 1er**

À compter du 04 juillet 2019, M. Patrick Blader, directeur de recherche à l'INSERM, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## DEC192913DSFIM

### **Décision portant nomination de M. Emmanuel Vialan aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel Vialan ingénieur de recherche, responsable du service technique et logistique de la Délégation Occitanie Ouest, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM), du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet d'intervenir en expertise sur les systèmes de chauffage-ventilation-climatisation et sur les problématiques liées à la performance énergétique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel Vialan demeure affecté à la Délégation Occitanie Ouest du CNRS.

##### **Article 2**

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 M. Emmanuel Vialan percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2019

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC200132DR14**

**Décision portant nomination de M. Frédéric DRUILHET aux fonctions de responsable par intérim du service Systèmes d'Information de la délégation Occitanie-Ouest**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Frédéric DRUILHET, IR2, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, responsable par intérim du service systèmes d'information de la délégation Occitanie-Ouest en remplacement de M. Roland Dartiguepeyron.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



## DEC192677INSU

**Décision portant nomination de Monsieur Sylvain COQUILLAT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérologie » (LA).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérologie » (LA) ;

**Vu** la décision DEC192003INSU en date du 29 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Sylvain COQUILLAT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5560 intitulée « Laboratoire d'aérologie » (LA) ;

**Vu** l'accord de la tutelle ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur Sylvain COQUILLAT, Professeur des universités à l'Université Toulouse Paul Sabatier est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR5560.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

**17 JAN. 2020**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

CNRS  
Campus Gérard Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75794 PARIS CEDEX 16  
T. 01.44.96.40.00  
www.cnrs.fr



DEC200003INEE

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Ludovic Orlando aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5288 intitulée « *Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS)* »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5288 intitulée « *Anthropologie Moléculaire et Imagerie de Synthèse (AMIS)* » et nommant M. Eric Crubézy directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Eric Crubézy, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

II. A compter de cette même date, M. Ludovic Orlando, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC192681DR15

**Décision portant nomination de M. Sébastien FOURCADE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171277DGDS portant création de l'unité mixte n° 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) et nommant M. Mario MAGLIONE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5026<sup>1</sup> en mai 2019 ;

Considérant que M. Sébastien FOURCADE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 24 au 26 juin 2019 et du 23 au 25 septembre 2019.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Sébastien FOURCADE, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

M. Sébastien FOURCADE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien FOURCADE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 octobre 2019

Le directeur de l'unité

Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional  
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président  
de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général  
de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

## **DEC192654INSB**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Marc Landry et nomination de M. Laurent Groc, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5297 intitulée « Institut interdisciplinaire de neurosciences »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5297 intitulée « Institut Interdisciplinaire de Neurosciences » ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

I. Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Marc Landry, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 05 septembre 2019.

II. À compter de cette même date, M. Laurent Groc, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit

## **DEC192945INSB**

### **Décision portant nomination de M. Laurent Groc, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5297 intitulée « Institut interdisciplinaire de neurosciences »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5297 intitulée « Institut Interdisciplinaire de Neurosciences » ;

**Vu** la décision DEC192654INSB du 29 octobre 2019 portant nomination de M. Laurent Groc aux fonctions de directeur adjoint par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

#### **Article 1er**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. Laurent Groc, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03 décembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

DEC192887DR15

**Décision portant nomination de M. Arnaud ROBIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMS3657 intitulée Archéovision - SHS - 3D**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMS3657 intitulée Archéovision - SHS - 3D, dont le directeur est M. Jean-François BERNARD ;

**Vu** la décision DEC180923INSHS du 23 avril 2018 portant nomination de M. Rémy CHAPOULIE aux fonctions de directeur de l'UMS3657 intitulée Archéovision - SHS - 3D ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Arnaud ROBIN, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMS3657 à compter du 11 octobre 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 octobre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Rémy CHAPOULIE

DEC193169INSHS

**Décision portant nomination de M. Olivier Devillers directeur et de Mme Sandrine Lavaud directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5607 intitulée AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE (IRAM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5607 intitulée AUSONIUS - INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ANTIQUITE ET LE MOYEN AGE (IRAM) et nommant M. Jérôme France directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC191468INSHS en date du 3 juillet 2019 portant nomination de Olivier Devillers directeur par intérim et de Mme Sandrine Lavaud directrice adjointe par intérim jusqu'au 31 décembre 2019 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de la co-tutelle ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M Olivier DEVILLERS, professeur des universités à l'Université Bordeaux Montaigne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS de renouvellement de l'unité.

Mme Sandrine LAVAUD, maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne, est nommée directrice adjointe pour la même période.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC193042DR15

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine DENAGE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC132933DR15 du 08 octobre 2013 portant nomination de Mme Catherine DENAGE aux fonctions d'AP,

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Catherine DENAGE, dans l'UMR 5026 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Article 2 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 18 décembre 2019

Le directeur de l'unité

Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC192888DR15

**Décision portant nomination de M. Christophe Halgand, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA), dont le directeur est M. Jean-René CAZALETS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe HALGAND, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5287 à compter du 11 octobre 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 11 octobre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-René CAZALETS



DEC200241DR15

**Décision portant nomination de M. Bixente Dilharreguy aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux dont le directeur est M. Sylvain Miraux ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bixente Dilharreguy, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux à compter du 13 janvier 2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 13 janvier 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Sylvain Miraux





## DEC192675INSU

**Décision portant nomination de Monsieur Pierre GRATIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB) ;

**Vu** la décision DEC191630INSU en date du 3 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Pierre GRATIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB) ;

**Vu** l'accord de la tutelle ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur Pierre GRATIER, Astronome Adjoint à l'Université de Bordeaux est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR5804.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

**17 JAN. 2020**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

DEC192187INSHS

**Décision portant nomination de Mme Sophie DULUCQ aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara (UMIFRE 25 Institut Français d'Afrique du Sud) et cessation d'activité de M.Thomas VERNET.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara ;

**Vu** la décision DEC162918INSHS du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Thomas VERNET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara (UMIFRE 25 Institut Français d'Afrique du sud) ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sophie DULUCQ, Professeure d'histoire à l'Université Toulouse Jean-Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée Afrique au Sud du Sahara (UMIFRE 25 Institut Français d'Afrique du Sud) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et jusqu'au 31 janvier 2020 en remplacement de Thomas VERNET appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*

Fait à Paris, le **— 4 SEP. 2019**



Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC192185INSHS

Décision portant nomination de M. Bernard THOMANN aux fonctions de directeur par intérim et de M. Pierre MIEGE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée « Asie Orientale » UMIFRE 19 Maison Franco-Japonaise (TOKYO).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC1819070DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3331 intitulée « Asie Orientale » UMIFRE 19 Maison Franco-Japonaise (TOKYO) ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

1.1 M. Bernard THOMANN Professeur à l'INALCO est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée « Asie Orientale » UMIFRE 19 Maison Franco-Japonaise pour la période 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 janvier 2020.

1.2 M. Pierre MIEGE directeur de recherche de l'EHESS, est nommé directeur adjoint par intérim, de cette même unité et pour la même période.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le ~ 4 SEP. 2019



Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC192183INSHS

Décision portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français à Jérusalem » et cessation d'activité de M. François BON.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français à Jérusalem » ;

Vu l'accord du de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent LEMIRE, Maître de conférence à l'Université de Marne la Vallée est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français à Jérusalem » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et jusqu'au 31 janvier 2020 en remplacement de M. François BON appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

– 4 SEP. 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit





DEC192180INSHS

Décision portant nomination de Mme Agnès DEBOULET aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) » et cessation de fonctions de Mme Karine BENAFLA.

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité de service et recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique et sociale (CEDEJ) » ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Agnès DEBOULET, Professeure de sociologie à l'Université Paris 8, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 en remplacement de Mme Karine BENAFLA appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **4 SEP. 2019**

  
Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC191768DR16

**Décision portant nomination de M. Louis Mottet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142126DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion » et nommant M. Jean-Pierre CAMMAS en qualité de directeur ;

Considérant que M. Louis MOTTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 5 au 7 mars puis du 2 au 4 avril 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. M. Louis MOTTET est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMS 3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Louis MOTTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Louis MOTTET est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2019

Le directeur de l'unité UMS3365  
Jean-Pierre CAMMAS

La déléguée régionale de Paris Michel-Ange  
Hélène MAURY

Visa des partenaires (si nécessaire)

DEC191767DR16

**Décision portant nomination de M. Éric Golubic aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142126DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion » et nommant M. Jean-Pierre CAMMAS en qualité de directeur ;

Considérant que M. Éric GOLUBIC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par son unité précédente (UMR n°6594) avant 2011, et exerce les fonctions d'ACMO à l'UMS 3365 de l'OSU-R depuis le 1 Août 2011

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Éric GOLUBIC est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMS 3365 intitulée « Unité Mixte de Service de l'OSU-Réunion », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Éric GOLUBIC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Éric GOLUBIC est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 juin 2019

Le directeur de l'unité UMI3555  
Jean-Pierre CAMMAS

La déléguée régionale de Paris Michel-Ange  
Hélène MAURY

Visa des partenaires (si nécessaire)

DEC193201INS2I

**Décision de nomination de M. Philippe CODOGNET, directeur de l'unité UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte internationale UMI3527 intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics (JFLI) et nommant de M. Phong Quang NGUYEN aux fonctions de directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC191987INS2I du 22 juillet 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe CODOGNET aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe CODOGNET, professeur à Sorbonne Université, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/12/2019

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC193016DR16

**Décision portant nomination de Mme Nina Marchand aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC192015INEE du 25 juillet 2019 nommant M. Vincent Goujon directeur de l'unité de recherche n°USR3456 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 mars 2019 ;

Considérant que Mme Nina Marchand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du 4 au 8 novembre 2019,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Nina Marchand, Assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3456, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Mme Nina Marchand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nina Marchand est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

Le directeur de l'unité  
Vincent Goujon

Visa de la déléguée régionale du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC193015DR16

**Décision portant nomination de Mme Josiane Pauchont aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC192015INEE du 25 juillet 2019 nommant M. Vincent Goujon directeur de l'unité de recherche n°USR3456 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 mars 2019 ;

Considérant que Mme Josiane Pauchont a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Service Mutualité d'Île de France (IFSeM) du 6 au 8 novembre 2019 et du 25 au 27 novembre 2019,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Josiane Pauchont, Assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3456, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Mme Josiane Pauchont exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Josiane Pauchont est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

Le directeur de l'unité  
Vincent Goujon

Visa de la déléguée régionale du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC193014DR16

**Décision portant nomination de M. Florian Jeanne aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) »**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC192015INEE du 25 juillet 2019 nommant M. Vincent Goujon directeur de l'unité de recherche n°USR3456 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 mars 2019 ;

Considérant que M. Florian Jeanne a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du 4 au 8 novembre 2019,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Florian Jeanne, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3456, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

M. Florian Jeanne exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Florian Jeanne est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

Le directeur de l'unité  
Vincent Goujon

Visa de la déléguée régionale du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision portant nomination de M. David Berthebaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK)"

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181903DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3629 intitulée "Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK)" et nommant M. Fabien Grasset, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1er janvier 2020, M. David Berthebaud, chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte internationale susvisée, pour la durée fixée dans la décision portant création de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 18 DEC. 2019



Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC192665INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jacques DEVERCHERE aux fonctions de Directeur adjoint de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM).

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM) ;

**Vu** la décision DEC191430INSU en date du 5 juin 2019 portant nomination de Monsieur Jacques DEVERCHERE aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM) ;

**Vu** le procès-verbal du conseil d'administration de l'unité mixte de service susvisée en date du 15 mars 2019 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur Jacques DEVERCHERE, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Bretagne Occidentale, est nommé Directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161224DGDS portant notamment renouvellement de l'UMS3113.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

17 JAN. 2020

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



DEC200391DR17

**Décision portant nomination de M. Johann HENDRICKX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et Ingénierie des Protéines (UFIP)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6286, intitulée Unité de fonctionnalité et Ingénierie des Protéines (UFIP), dont le directeur est M. Bernard OFFMANN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Johann HENDRICKX, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6286 à compter du 01/01/2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 29/01/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Bernard OFFMANN



DEC200243DR17

**Décision portant nomination de M. Denis CREUSOT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique à Nantes (LS2N)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des Sciences du Numérique à Nantes, dont le directeur est M. Claude JARD ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Denis CREUSOT, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6004 à compter du 01/01/2020.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 27/01/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Claude JARD



DEC200242DR17

**Décision portant nomination de M. Laurent COURNEDE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6502 intitulée INSTITUT DES MATERIAUX JEAN ROUXEL (IMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502, intitulée INSTITUT DES MATERIAUX JEAN ROUXEL, dont le directeur est M. Florent BOUCHER ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent COURNEDE, ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6502 à compter du 01/01/2020, en remplacement de M. Didier GUILLOT.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 27/01/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Florent BOUCHER

DEC200151INS2I

**Décision portant nomination de Mme Anne-Cécile Orgerie aux fonctions de directrice, et de MM. Kevin Marquet et Laurent Lefèvre, aux fonctions de directeurs adjoints, du groupement de service GDS3524 intitulé ECOINFO**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC151313DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement du groupement de service intitulé GDS3524 ECOINFO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de Mme Françoise BERTHOUD, directrice du groupement de service intitulé GDS3524 ECOINFO, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Mme Anne-Cécile ORGERIE, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice du groupement de service susvisé, du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2020.

M. Kévin MARQUET, maître de conférences à l'INSA, et M. Laurent LEFEVRE, chargé de recherche à INRIA, sont nommés directeurs adjoints du groupement de service susvisé, du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2020.

**Article 2**

A l'article 2 de la décision DEC151313DGDS en date du 18 décembre 2015 susmentionnée, les dispositions relatives au GDS n°3524 intitulé « ECOINFO » sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, comme suit :

Remplacer : Délégation Alpes

Par : Délégation Bretagne et Pays de la Loire

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2020

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## **DEC191905INSB**

**Décision portant nomination de Mme Bérangère Bihan Avalle aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7025 intitulée « Génie Enzymatique et Cellulaire »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) dont le directeur est M. Karsten HAUPT ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Mme Bérangère Bihan Avalle, Professeur des Universités à l'Université de Compiègne, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31 juillet 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

## **DEC192950INSB**

### **Décision portant nomination de Mme Bérangère Bihan Avalle aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7025 intitulée « Génie Enzymatique et Cellulaire »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) ;

**Vu** la décision DEC191905INSB du 31 juillet 2019 portant nomination de Mme Bérangère Bihan Avalle aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mme Bérangère Bihan Avalle, Professeur des Universités à l'Université de Compiègne, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03 décembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

DEC193190INSIS

**Décision portant cessation de fonction et nomination de M. François Marin aux fonctions de directeur et de Bruno Morvan aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6294 intitulée "Laboratoire Ondes et Milieux Complexes (LOMC)"**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6294 intitulée "Laboratoire Ondes et Milieux Complexes (LOMC)" et nommant M. Innocent Mutabazi directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. A compter du 31 décembre 2019, il est mis fin aux fonctions de M. Innocent Mutabazi directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, et de M. Pascal Pareige, directeur adjoint, démissionnaire.

II. A compter du 1er janvier 2020, M. François Marin, professeur à l'université de Normandie, est nommé directeur en remplacement de M. Innocent Mutabazi et M. Bruno Morvan est nommé directeur adjoint en remplacement de M. Pascal Pareige, de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2021.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC192670INSU

**Décision portant nomination de Monsieur Laurent DEZILEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière » (M2C).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière » (M2C) ;

**Vu** la décision DEC191798INSU en date du 31 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Laurent DEZILEAU aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6143 intitulée « Morphodynamique Continentale et Côtière » (M2C).

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, Monsieur Laurent DEZILEAU, Professeur 2<sup>ème</sup> classe à l'Université Caen Normandie est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR6143.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le **17 JAN. 2020**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

## DEC200114INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Isabelle MANIGHETTI, et nomination de Monsieur Boris MARCAILLOU aux fonctions de Directeur Adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée « GéoAzur » (GEOAZUR).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7329 intitulée « GéoAzur » (GEOAZUR) ;

Vu l'accord des tutelles;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

I. A compter du 1er décembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Isabelle MANIGHETTI, Directrice Adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Boris MARCAILLOU, Maître de conférences des universités classe normale à l'Université Nice Sophia Antipolis, est nommé Directeur Adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2020.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

**30 JAN. 2020**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



DEC200101DR02

**Décision modificative portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice KORDON, délégation de signature est donnée à Mme Clémence MAGNIEN (DR), directrice-adjointe, M. Stef GRAILLAT (PU), directeur-adjoint et M. Bruno MOAL (IE), administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision DEC183317DR02 du 7 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC200100DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BERGERON, directeur de plein exercice de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS - DMA, dont la directrice par interim est Mme Isabelle GALLAGHER ;

**Vu** la décision DEC191199INSMI du 17 juin 2019 portant cessation de fonctions de Mme Isabelle GALLAGHER et nomination au 1<sup>er</sup> juillet 2019 de M. Nicolas BERGERON aux fonctions de directeur par interim de l'UMR8553 ;

**Vu** la décision DEC192802INSMI du 4 décembre 2019 portant nomination de M. Nicolas BERGERON aux fonctions de directeur de l'UMR8553 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC192802INSMI supra est donnée à M. Nicolas BERGERON, directeur de l'UMR8553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BERGERON, délégation de signature est donnée à M. Cyril IMBERT (DR), adjoint au directeur, et à Mme Zaina ELMIR (TCE), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC192109DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**DEC200091DR02**

**Décision portant délégation de signature à M. Massimiliano MARANGOLO, directeur de plein exercice de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris - INSP, dont le directeur est M. Christophe TESTELIN ;;

**Vu** la décision DEC192628INP du 14 octobre 2019 portant cessation de fonction de M. Christophe TESTELIN et nomination de M. Massimiliano MARANGOLO et de M. Tristan CREN aux fonctions respectivement de directeur par intérim et de directeur-adjoint par intérim de l'UMR7588 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

**Vu** la décision DEC193093INP du 20 décembre 2019 portant nomination de M. Massimiliano MARANGOLO aux fonctions de directeur de l'UMR7588 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC193093INP supra à M. Massimiliano MARANGOLO, directeur de l'unité UMR7588, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massimiliano MARANGOLO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis THOMAS (DR) ,Mme Catherine SCHWOB (PU), Mme Aline LEVAILLANT (IE), administratrice et Mme Valérie GUEZO (TCN), responsable de la gestion financière), aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision DEC192902DR02 du 13 novembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200225DR02

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne RASMUSSEN, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK, dont la directrice par interim est Mme Anne RASMUSSEN;

**Vu** la décision DEC190672INSHS du 16 octobre 2019 portant nomination de Mme Anne RASMUSSEN aux fonctions de directrice de l'UMR8560 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne RASMUSSEN, directrice de l'UMR8560, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne RASMUSSEN, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie FOURMON (IE), secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision DEC192821DR02 du 30 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop



DEC200123DR02

**Décision portant délégation de signature à Mme Alejandrina CRISTIA, directrice de plein exercice de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

**Vu** la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, dont la directrice est Mme Anne CHRISTOPHE ;

**Vu** la décision DEC192310INSB du 6 septembre 2019 portant cessation de fonction de Mme CHRISTOPHE et nomination de Mme Alejandrina CRISTIA aux fonctions de directrice par interim de l'UMR8554 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

**Vu** la décision DEC193047INSB du 17 novembre 2019 portant nomination de Mme Alejandrina CRISTIA aux fonctions de directrice de l'UMR8554 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC193047INSB susvisée à Mme Alejandrina CRISTIA, directrice de l'unité UMR8554, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alejandrina CRISTIA, délégation de signature est donnée à M. Franck RAMUS (DR), et Mme Radhia ACHHEB (AI), aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision DEC192463DR02 du 18 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop



**DEC200099DR02**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BRAHAMI, directeur de plein exercice de l'UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er aout 2016;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, dont le directeur est M. Vincent DUCLEERT ;

**Vu** la décision DEC191584INSHS portant cessation de fonction temporaire de M. Vincent DUCLEERT et nomination de M. Frédéric BRAHAMI aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR8036;

**Vu** la décision DEC192696INSHS du 27 novembre 2019 portant nomination de M. Frédéric BRAHAMI aux fonctions de directeur de l'UMR8036 du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC192696INSHS supra à M. Frédéric BRAHAMI, directeur de l'unité UMR8036, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BRAHAMI, délégation de signature est donnée à M. Stéphane AUDOIN-ROUZEAU(DET), directeur-adjoint, et à Mme Sophie VIGNERON (AAP), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er r.

**Article 3**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégitant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC200087DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal HERSEN, directeur de plein exercice de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie - PCC, dont le directeur par interim est M. Axel BUGUIN ;

**Vu** la décision DEC192333INC du 19 septembre 2019 portant cessation de fonction de M. Axel BUGUIN et nomination de M. Pascal HERSEN aux fonctions de directeur par interim de l'UMR168 à compter du 9 septembre 2019 ;

**Vu** la décision DEC193030INC du 19 décembre 2019 portant nomination de M. Pascal HERSEN aux fonctions de directeur de l'UMR168 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC193030INC supra à M. Pascal HERSEN, directeur de l'unité UMR168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HERSEN, délégation de signature est donnée à M. Mathieu COPPEY (DR), Mme Stéphanie DESCROIX (DR) et M. Axel BUGUIN (PU), aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision DEC192818DR02 du 30 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

## DEC200093DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel TRÉLAT, directeur de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> aout 2016

**Vu** la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

**Vu** la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions - LJLL, dont le directeur est M. Benoit PERTHAME;

**Vu** la décision DEC192759INSMI du 4 décembre 2019 portant nomination de M. Emmanuel TRÉLAT aux fonctions de directeur de l'UMR7598 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à compter de la date d'effet de la décision DEC192759INSMI supra à M. Emmanuel TRÉLAT, directeur de l'unité UMR7598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel TRÉLAT, délégation de signature est donnée à M. Albert COHEN (Professeur), adjoint au directeur et à Mme Merbouha LOUNICI (IE), responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC191147DR02 du 9 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC193145DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Stéphanie Groudiev, directrice de l'unité UMS2011 intitulée Unité support du pôle documentaire du campus Condorcet (UPD2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC192067INSHS du 29 octobre 2019 portant création de l'unité UMS2011, intitulée Unité support du pôle documentaire du campus Condorcet (UPD2C), dont la directrice est Mme Stéphanie Groudiev ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Groudiev, directrice de l'unité UMS2011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> septembre 2019

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC193149DR05

**Décision portant délégation de signature à M Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC1811898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Coudé du Foresto, délégation de signature est donnée à Mme Carine Briand, AST, M. Anthony Boccaletti, CR, Mme Claudine Colon, IE, M. Jean-Tristan Buey, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Coudé du Foresto et des délégataires figurant à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Ourdy Achehli, SAENES, Mme Constance Imad, SAENES, Mme Cristine Dupont, T, M. Denis Savary, SAENES, Mme Patricia Nibert, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, limitées aux commandes inférieures ou égales à 5 000 HT.

#### **Article 4**

La décision n° DEC191268DR05 du 25 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 avril 2019

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC200121DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Weller, directeur de l'unité UMR8215 intitulée Trajectoires, de la sédentarisation à l'Etat (VIIe - 1er millénaire av. J.-C.), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8215, intitulée Trajectoires, de la sédentarisation à l'Etat (VIIe - 1er millénaire av. J.-C.), dont le directeur est M. Olivier Weller ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Weller, directeur de l'unité UMR8215, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Weller, délégation de signature est donnée à M. Laurent Aubry, IR, et à M. Sylvain Rives, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC183201DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC200017DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7235, intitulée EconomiX, dont la directrice est Mme Nadine Levratto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine Levratto, délégation de signature est donnée à M Frédéric Hammerer, IE, et M. Saïd Souam, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC132314DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC200018DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hammerer et M. Saïd Souam, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7235, intitulée EconomiX, dont la directrice est Mme Nadine Levratto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Hammerer, IE, et M. Saïd Souam, PU, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

La directrice d'unité  
Nadine Levratto

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000  $\square$  HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC200016DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Sidéra et Mme Cynthia Sayegh pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSH Mondes)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSH Mondes), dont le directeur est M. Philippe Gervais-Lambony ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Sidéra, DR, et Mme Cynthia Sayegh, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le directeur d'unité  
Philippe Gervais-Lambony

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000  $\square$  HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC200015DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gervais-Lambony, directeur de l'unité USR3225 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSH Mondes), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Mondes (MSH Mondes), dont le directeur est M. Philippe Gervais-Lambony ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Gervais-Lambony, directeur de l'unité USR3225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Gervais-Lambony, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Sidéra, DR, Mme Cynthia Sayegh, IR, et Mme Nathalie Clequin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182228DR05 du 26 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC200084DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3103, intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), dont le directeur est M. Manuel Charpy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Manuel Charpy, directeur de l'unité USR3103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Manuel Charpy, délégation de signature est donnée à Mme Claudine Piaton, IR, et M. Philippe Hyvoz, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190345DR01 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC200085DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Hyvoz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3103, intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), dont le directeur est M. Manuel Charpy ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Hyvoz, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le directeur d'unité  
Manuel Charpy

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC193258DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Florence Gherchanoc, Mme Silvia D'Intino et Mme Mélanie Falck pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8210, intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA), dont la directrice est Mme Cécilia D'Ercole ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Florence Gherchanoc, PU, Mme Silvia D'Intino, CR, et Mme Mélanie Falck, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

La directrice d'unité  
Cécilia D'Ercole

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC193255DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Cécilia D'Ercole, directrice de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8210, intitulée Anthropologie et histoire des mondes antiques (ANHIMA), dont la directrice est Mme Cécilia D'Ercole ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécilia D'Ercole, directrice de l'unité UMR8210, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécilia d'Ercole, délégation de signature est donnée à Mme Florence Gherchanoc, PU, Mme Sylvia D'Intino, CR, et Mme Mélanie Falck, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC192783DR01 du 1<sup>er</sup> septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavelier





DEC193240DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Geneviève Bührer-Thierry, directrice de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8589, intitulée Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), dont la directrice est Mme Geneviève Bührer-Thierry ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Geneviève Bührer-Thierry, directrice de l'unité UMR8589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève Bührer-Thierry, délégation de signature est donnée à Mme Eliana Magnani, CR, et Mme Françoise Bornes, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190172DR01 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC193238DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Bresch et Mme Myriam Fincker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est M. François Quantin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas Bresch, IR, et Mme Myriam Fincker, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le directeur d'unité  
François Quantin

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000  $\square$  HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC193235DR05

**Décision portant délégation de signature à M. François Quantin, directeur de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est M. François Quantin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Quantin, directeur de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Quantin, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Bresch, IR, et Mme Myriam Fincker, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC171228DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**DEC193191DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

**Vu** la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

**Vu** la décision DEC193122DR07 du 9 décembre 2019 portant nomination de Mme Virginie Farré-Durand aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Rhône-Auvergne ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 est modifiée comme suit :

**1.1** Aux visas, la phrase « *Vu la décision DEC193122DR07 du 9 décembre 2019 portant nomination de Mme Virginie Farré-Durand aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Rhône-Auvergne* » est ajoutée.

**1.2** Les termes « Bernadette Périchon » sont supprimés et remplacés par les termes « Virginie Farré-Durand » dans l'ensemble de la décision.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit

## DEC193239DR07

*Décision modifiant la décision DEC183158DR07 du 1er décembre 2018, portant délégation de signature à M. Pascal HUGUET, directeur de l'unité UMR6024 intitulée LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE ET COGNITIVE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6024, intitulée LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE ET COGNITIVE, dont le directeur est M. Pascal HUGUET ;

## **Decide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC183158DR07 du 1er décembre 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Huguet, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Bel, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 décembre 2019

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

## DEC200407DR07

*Décision portant délégation de signature à M. Patrick MEHLEN, directeur de l'unité UMR5286 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### LE DELEGUE REGIONAL

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5286, intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE DE LYON ;

Vu la décision DEC193175INSB du 19 décembre 2019, portant nomination de M. Patrick Mehlen, directeur de l'unité UMR5286, intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN CANCEROLOGIE DE LYON ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Patrick MEHLEN, directeur de l'unité UMR5286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MEHLEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Charles DUMONTET, Directeur adjoint, à M. Fabien ZOULIM, Professeur, à Mme Blandine BRUNEEL, Ingénierie de recherche, et à Mme Julie Pourchet, Ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC192951DR07 du 1er novembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2020

Le délégué régional  
Frédéric Faure

2

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 139 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020

## DEC193198DR07

***Décision portant délégation de signature à M. Thierry DAUXOIS, directeur de l'unité UMR5672 intitulée LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672, intitulée LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON, dont le directeur est M. Thierry DAUXOIS ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry DAUXOIS, directeur de l'unité UMR5672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015<sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DAUXOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe Geminard, Directeur de recherche, et à Madame Nadine Clervaux, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC131331DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2020

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

## DEC193272DR07

*Décision portant délégation de signature à M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'unité FR3023 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité FR3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, dont le directeur est M. Bruno ANDRIOLETTI ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Bruno ANDRIOLETTI, directeur de l'unité FR3023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015<sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

La décision n° DEC160202DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2020

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC200055DR08

**Décision portant délégation de signature à M. François BOUGARD, Directeur de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UPR841 intitulé Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), dont le directeur est M. François BOUGARD.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François BOUGARD, directeur de l'unité URP841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, délégation de signature est donnée, à Mme Monica BRINZEI, Directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, à Mme Alexandra VRECQ, Ingénierie d'étude de 2<sup>ème</sup> classe, à Mme Sandra LABOURE technicienne de classe exceptionnelle, à M. Bruno BON, Ingénieur de recherche hors classe et à Mme Caroline HEID Ingénierie de recherche de 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC190700DR08 du 14 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 9 janvier 2020

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC200235DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 14 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7200, intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique, dont le directeur M. Didier ROGNAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ROGNAN, délégation de signature est donnée à M. Dominique BONNET, Directeur de recherche, Mme Michaela GULEA, Directrice de recherche et, dans la limite de 10 000 € HT maximum, à M. David PALMIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180886DR10 du 26 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégué ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

**24 JAN. 2020**

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



## DEC192760DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Pierre BRASSEUR, Mme Sandrine ANQUETIN la directrice adjointe, et MM. Marc DESCLOITRES, Jean-Luc JAFFREZO et Gaël DURAND les directeurs adjoints ;

**Vu** la décision DEC192739INSU du 5 novembre 2019 portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Luc JAFFREZO, directeur adjoint, et nomination de Monsieur Aurélien DOMMERGUE aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5001 intitulée « Institut des Géosciences de l'Environnement » (IGE) ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BRASSEUR, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine ANQUETIN, DR2 CNRS, directrice adjointe, et à MM. Aurélien DOMMERGUE, MdC UGA, directeur-adjoint par intérim, Marc DESCLOITRES, IRHC IRD, directeur-adjoint, Gaël DURAND, DR2 CNRS, directeur adjoint, Mmes Carole BIENVENU, IR2 CNRS, responsable administrative et financière et Valérie LANARI, AI CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC171619DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 novembre 2019

Le délégué régional  
Jérôme PARET

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

## DEC193173DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Kholdoun TORKI, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), dont le directeur est M. Jean-Christophe CREBIER ;

**Vu** la décision DEC192958INS2I portant nomination de M. Kholdoun TORKI aux fonctions de directeur de l'unité de service UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Kholdoun TORKI, directeur de l'unité UMS3040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/12/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kholdoun TORKI, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle AMIELH, IE ADR, responsable administrative, et à Mme Joëlle PARRAU, AI, gestionnaire financière / RH, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC190519DR11 du 28 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2019

Le délégué régional  
Jérôme PARET

DEC191026DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Saadi KHOCHBIN, directeur par intérim de l'unité UMR5309 intitulée Institut pour l'Avancée des Biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), dont le directeur est M. Pierre HAINAUT ;

**Vu** la décision DEC162492INSB du 14 novembre 2016 modifiant la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** la décision DEC191039INSB du 16 avril 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Saadi KHOCHBIN directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée « Institut pour l'Avancée des Biosciences » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Saadi KHOCHBIN, directeur par intérim de l'unité UMR5309, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Saadi KHOCHBIN, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène MEDJKANE, IR2 INSERM, responsable administrative, Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire référente, Charlotte BONNET, T UGA, gestionnaire référente et Jessica VUILLOD, T INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC171646DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 avril 2019.

Le délégué régional  
Jérôme PARET



## DEC192954DR11

### Décision portant délégation de signature de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC172681DAJ du 9 octobre 2017 portant nomination de Mme Isabelle DHÉ, aux fonctions d'adjointe au délégué régional à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Isabelle DHÉ, adjointe du délégué régional, Mme Stéphanie MAINARD, responsable du Service des Ressources Humaines, et Mme Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme PARET, délégué régional de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

##### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MORARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HUGONNARD-ROCHE, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion

du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle DHÉ, délégation de signature est donnée à Madame Célia RATEL, gestionnaire financière de la Délégation régionale Alpes, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jérôme PARET, dans la limite de 2 000 euros.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 novembre 2019

Le délégué régional  
Jérôme PARET



DEC200005DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah COHEN BOULAKIA, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), dont la directrice est Mme Christine Françoise COLLET ;

**Vu** la décision DEC191250DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du groupement de recherche GDR3708 intitulé Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sarah COHEN BOULAKIA, directrice de l'unité GDR3708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sarah COHEN BOULAKIA, délégation de signature est donnée à Mme Pascale POULET, IE CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC191154DR11 du 11 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 janvier 2020

Le délégué régional,  
Jérôme Paret



## DEC200001DR11

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine VERDIER, directrice de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, dont le directeur est M. Daniel LLERENA, et Mme Dominique RIEU, la directrice adjointe ;

**Vu** la décision DEC193108INSHS du 27 décembre 2019 portant nomination de Mme Christine VERDIER aux fonctions de directrice et de Mme Amélie FAVREAU aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n°3391 intitulée « INNOVACS Innovation, Connaissances et Société » ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine VERDIER, directrice de l'unité FR3391, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Christine VERDIER, délégation de signature est donnée à Mme Amélie FAVREAU, MC UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC171594DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2 janvier 2020

Le délégué régional  
Jérôme PARET

DEC200008DR11

**Décision portant délégation de signature à Mme Muriel BRACCINI, directrice de l'unité GDR2081 intitulée Couplage Mécanique Oxydation Diffusion (COnCOrD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du groupement de recherche GDR2081 (COnCOrD) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Muriel BRACCINI, directrice de l'unité GDR2081, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel BRACCINI, délégation de signature est donnée à Mme Claire THOMASSON, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 5 000 euros.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 janvier 2020

Le délégué régional,  
Jérôme Paret



## DEC200256DR13

**Décision portant modification de la décision DEC173223DR13** donnant délégation de signature à M. Georges LUTFALLA, directeur de l'unité UMR5235 intitulée *Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision **DEC191254DGDS** du 19 décembre 2019, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5235 intitulée *Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques*, dont le directeur est M. Georges LUTFALA

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

La décision portant le n° *DEC173223DR13* avec comme intitulé *Dynamique des interactions membranaires et pathologiques* est modifiée ainsi qu'il suit :

Le nom de l'unité *Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques* est remplacé par : « *Laboratory of Pathogen Host Interactions* » (LPHI)

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 27 janvier 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

## DEC200246DR13

**Décision portant modification de la décision DEC192491DR13** donnant délégation de signature à M. PESCHE, directeur de l'unité UMR5281 intitulée *Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev)*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5281 intitulée *Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev)*, dont le directeur est M. Denis PESCHE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

La décision portant le n° DEC192491DR13 est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 1er, les termes « Directeur par Intérim » sont remplacés par « Directeur » :

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 24 janvier 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC200199DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Raphaël SOUBEYRAN, directeur de l'unité FRE2010 intitulée Centre d'Economie de l'Environnement (CEE-M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5569 intitulée Centre d'Economie de l'Environnement (CEE-M), dont le directeur est M. Raphaël SOUBEYRAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Raphaël SOUBEYRAN**, directeur de l'unité **FRE2010**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël SOUBEYRAN, délégation de signature est donnée à **M Dimitri DUBOIS Directeur Adjoint par intérim**, Ingénieur de Recherche, à **M. Fabien PRIEUR Directeur adjoint par intérim**, PR, et à **Mme Isabelle ROMESTAN** AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC180226DR13** du **1<sup>er</sup> janvier 2018** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 janvier 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC200196DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Katell GUIZIEN KESSLER, directrice de l'unité UMR8222 intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC193100INEE du 20 décembre 2019, portant nomination de M. Stéphane HOURDEZ aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8222 intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)*, dont la directrice est Mme Katell GUIZIEN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Katell GUIZIEN**, directrice de l'unité UMR8222, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme. Katell GUIZIEN, délégation de signature est donnée à **M Stéphane HOURDEZ Directeur Adjoint par intérim**, CRCN, à **Mme Nathalile GUILLORY**, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC190808DR13** du **21 février 2019** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 janvier 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC200181DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick SEYLER, directeur de l'unité UMR5569 intitulée HydroSciences Montpellier (HSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5569 intitulée *HydroSciences Montpellier (HSM)*, dont le directeur est M. Patrick SEYLER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Patrick SEYLER**, directeur de l'unité UMR5569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SEYLER, délégation de signature est donnée à **M Patrick LACHASSAGNE Directeur Adjoint**, Directeur de recherche IRD, à **Mme Elise DEME**, IE IRD, et à **Mme Hélène FENET Directrice Adjointe** Professeure d'Université, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC170530DR13** du **08 mars 2017** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 janvier 2020

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC200259DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent POLIDORI, directeur de l'unité UMR5126 intitulée Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère (CESBIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Midi Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère (CESBIO), dont le directeur est M. Laurent POLIDORI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent POLIDORI, directeur de l'unité UMR5126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. POLIDORI, délégation de signature est donnée à Mme Mehrez ZRIBI, DR, à Mme Delphine MARIA, AI et à M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORY, PR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC162589DR14 du 06 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2020

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



DEC200253DR14

**Décision portant délégation de signature à M Franck BARTHE, directeur de l'unité UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5219, intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse ;

**Vu** la décision DEC192761INSMI portant nomination de M. Franck BARTHE directeur de l'unité susvisée.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Franck BARTHE, directeur de l'unité UMR5219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BARTHE, délégation de signature est donnée à M. Franck BOYER, directeur adjoint, et à M. Laurent MANIVEL, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC180824DR14 du 26 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 janvier 2020

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

soit jusqu'à 139 000  $\square$  HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC193281DR15

**Décision portant délégation de signature Mme Delphine Thivet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC172177INSHS du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Xabier Itcaina aux fonctions de directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives à compter du 1er août 2017 ;

**Vu** la décision DEC192795UNSHS du 8 novembre 2019 portant cessation de fonctions de M. Ronan Hervouet et nomination de Mme Delphine Thivet aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Delphine Thivet, maîtresse de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine Thivet, délégation est donnée à Mme Dominique Nguyen, chargée de mission FNSP aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 novembre 2019

Le directeur d'unité  
Xabier Itcaina

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC193280DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Xabier Itcaina, directeur de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC172177INSHS du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Xabier Itcaina aux fonctions de directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim – Science politique et sociologie comparatives à compter du 1er août 2017 ;

**Vu** la décision DEC192795UNSHS du 8 novembre 2019 portant cessation de fonctions de M. Ronan Hervouet et nomination de Mme Delphine Thivet aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xabier Itcaina, directeur de l'unité UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Xabier Itcaina, délégation de signature est donnée à Mme Delphine Thivet, Maîtresse de conférence et Dominique Nguyen, chargée de mission FNSP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC181286DR15 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 novembre 2019

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC193208DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Erwan Bezard, directeur de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) dont le directeur est M. Erwan Bezard

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Erwan Bezard, directeur de l'UMR5293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan Bezard, directeur de l'UMR5293, délégation de signature est donnée à M.Boraud Thomas, directeur de recherche, Mme Vega-Roiatti Céline, Maître de conférence, et M. Tison François, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190912DR15 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC193291DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dulor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN), dont le directeur est M. Erick Dufourc ;

**Vu** la décision DEC171744INC du 29 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Erick Dufourc et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

**Vu** la décision DEC173155INC du 14 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Patricia Dulor, ingénierie d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Dulor, délégation est donnée à M. Olivier Lambert, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Dulor et M. Olivier Lambert, délégation est donnée à M. Gilles Guichard, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Dulor, M. Olivier Lambert, M. Gilles Guichard, délégation est donnée à M. Abdelghani Fahmi, assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25/11/2019

La directrice d'unité  
Sophie Lecomte



DEC192765DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Peter Moonen, directeur de la FR2952 intitulée « Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée en Génie pétrolier (IPRA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC101178INSMI du 17 juin 2019 portant nomination de M. Peter Moonen aux fonctions de directeur de la FR2952 intitulée « Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Peter Moonen, directeur de la FR2952, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Peter Moonen, directeur de la FR2952, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, administratrice, Mme Marie-Laure Rius, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC191096DR15 du 1<sup>er</sup> mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC193289DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'unité UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN), dont le directeur est M. Erick Dufourc ;

**Vu** la décision DEC171744INC du 29 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Erick Dufourc et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

**Vu** la décision DEC173155INC du 14 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Lecomte, directrice de l'UMR5248, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Lecomte, délégation de signature est donnée Mme Patricia Dulor, ingénierie d'études, M. Olivier Lambert, directeur de recherche, M. Gilles Guichard, directeur de recherche et M. Abdelghani Fahmi, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n°DEC181289DR15 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 novembre 2019

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC192763DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal BORDE, directeur de l'unité UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC191630INSU du 3 juillet 2019 portant cessation de fonctions de Mme Valentine Wakelam, et nomination de M. Pierre Gratier directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal BORDE directeur de l'unité UMR5804, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Borde, directeur, délégation de signature est donnée à M. Pierre Gratier, directeur adjoint par intérim, et Mme Annick Capéran, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181261DR15 du 1er avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> septembre 2019

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC193287DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Martin, directeur de l'UMR 5114 intitulée COMPTRASEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC192078INSHS du 4 septembre 2019 portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Daugareilh et nomination de M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'UMR5114 ;

**Vu** la décision DEC192762INSHS du 27 novembre 2019 portant nomination de M. Philippe Martin aux fonctions de directeur et M. Gilles Auzero, directeur adjoint de l'UMR5114 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Martin, directeur de l'UMR5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Martin, directeur par intérim de l'UMR 5114, délégation de signature est donnée à M. Gilles Auzero, professeur d'université, Mme Héloïse Lamirault, assistante ingénieur, Mme Pascale Chambaretaud, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC192662DR15 du 4 septembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC193284DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'unité UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de Neurosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

**Vu** la décision DEC192945INSB du 3 décembre 2019 portant nomination de M. Laurent Groc directeur adjoint de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de Neurosciences ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Choquet, directeur de l'unité UMR5297, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Choquet, délégation de signature est donnée à Mme Arlette Ledo, ingénieur d'études, M. Cédric Lopez, Ingénieur de recherche, et M. Laurent Groc, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181267DR15 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le délégué régional  
Younis Hermès





## DEC193273DAJ

**Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Hélène Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski (Maury) aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** le projet d'avenant à la convention de l'UMI n°3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science for Energy and Environment (MSE) » conclue entre le MIT, le CNRS et l'Université Aix-Marseille.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Maury, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'avenant à la convention de l'UMI n°3466 intitulée « Multi-Scale Materials Science for Energy and Environment (MSE) » conclu entre le MIT, le CNRS et l'Université Aix-Marseille.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 décembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC192867DR16

Décision portant délégation de signature à M. Andrés ESCALA, directeur de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la convention concernant l'unité mixte internationale UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA) signée le 8 mai 2019 ;

**Vu** la décision DEC191279INSU du 7 mai 2019 concernant l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), récréé pour une durée de 5 ans à compter du 8 mai 2019, et dont le directeur est M. Andrés ESCALA et le directeur adjoint Gaël CHAUVIN, nommés par intérim pour la période du 8 mai 2019 au 31 juillet 2019 inclus ;

**Vu** la décision DEC192163INSU du 12 septembre 2019, portant nominations de Monsieur Andrés ESCALA aux fonctions de directeur et de Monsieur Gaël CHAUVIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

**DECIDE :**

## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Andrés ESCALA**, directeur de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article L 2123-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrés ESCALA, délégation de signature est donnée à **M. Gaël CHAUVIN** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 septembre 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC192489DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAFITTE, directeur par intérim de l'unité UMI3457 intitulée « Centre de Recherche Mathématiques » (CRM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC111670INSMI en date du 29 septembre 2011 portant création de l'unité mixte internationale n° 3457 intitulée Centre de recherche Mathématiques (CRM) ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151441INSMI du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Emmanuel GIROUX aux fonctions de directeur de l'unité UMI3457 intitulée « Centre de Recherches Mathématiques » (CRM) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, en remplacement de M. Laurent HABSIEGER, appelé à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3457 intitulée Centre de recherche Mathématiques (CRM), dont le directeur est M. Emmanuel GIROUX et M. Luc VINET co-directeur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC192271INSMI du 10 septembre portant cessation de fonctions et nomination de M. Olivier LAFITTE, directeur par intérim de l'unité UMI3457 intitulée Centre de recherche Mathématiques (CRM), en remplacement de M. Emmanuel GIROUX appelé à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 ;

**DECIDE :**



## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Olivier LAFITTE**, directeur par intérim de l'unité UMI3457 intitulée Centre de Recherches Mathématiques (CRM), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LAFITTE, délégation de signature est donnée à **M. Luc VINET**, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 septembre 2019

**Hélène MAURY**

**Déléguée régionale de Paris Michel-Ange**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000  $\square$  HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC193283DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est M. Olivier Dauteuil ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dauteuil, délégation de signature est donnée à M. Dimitri Lague, directeur de recherche, M. Kerry Gallagher, professeur et Mme Chantal Perot-Busnel, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision DEC172405DR17 du 4 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/12/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC193219DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique Davoult pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin (AD2M)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, dont le directeur est M. Fabrice Not ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique Davoult, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Davoult, délégation est donnée à Mme Corinne Verhulst, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Davoult et de Mme Corinne Verhulst, délégation est donnée M. Gurvan Carou, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 09/01/2020

Le directeur d'unité  
Fabrice NOT

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192803DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux (AMURE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux, dont le directeur est M. Olivier Thébaud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Thébaud, délégation de signature est donnée à M. Denis Bailly, maître de conférences, à Mme Annie Cudennec, professeure des universités et à Mme Nathalie Quéffelec, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC172475DR17 du 17 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29/01/2020

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC200262DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Dimitri Lague pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est M. Olivier Dauteuil ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dimitri Lague, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri Lague, délégation est donnée à M. Kerry Gallagher, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dimitri Lague et de M. Kerry Gallagher, délégation est donnée à Mme Chantal Perot-Busnel, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28/01/2020

Le directeur d'unité  
Olivier DAUTEUIL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**DEC193324DGDS****Décision modifiant la décision DEC193221DGDS portant renouvellement d'unités de service – UMS3365**

Le Président-Directeur général,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC193221DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement d'unités mixtes de service et notamment renouvellement de l'Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION (OSU-REUNION) – UMS n°3365 ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 1 de la décision DEC193221DGDS susvisée, les termes

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Paris Michel-Ange

UMS n° 3365

Intitulé : Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION (OSU-REUNION)

Directeur : M. Jean-Pierre CAMMAS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Lambert JOIN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA REUNION, METEO FRANCE

Tutelle secondaire : BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES ORLEANS, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, UNIVERSITE DE PARIS

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 19

Durée : 5 ans

sont remplacés par les termes :

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Paris Michel-Ange

UMS n° 3365

Intitulé : Observatoire des Sciences de l'Univers - REUNION (OSU-REUNION)

Directeur : M. Jean-Pierre CAMMAS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Lambert JOIN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle principale avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA REUNION, METEO FRANCE

Tutelle secondaire : BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES ORLEANS, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 19

Durée : 5 ans

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 décembre 2019

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

**DEC200115INC**

Décision portant prolongation de la formation de recherche en évolution FRE2033 intitulée Chimie Médicinale

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181902DGDS du 21 décembre 2018 portant création de la formation de recherche en évolution n°2033 intitulée Chimie Médicinale et nommant M. Patrice SOULLIE directeur de cette unité ;

Sur proposition de l'Institut de chimie du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Prorogation**

La formation de recherche en évolution intitulée « Chimie médicinale » (FRE2033) est prolongée pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 2 : Nomination**

M. Patrice SOULLIE, Délégué régional pour la circonscription Alsace, est maintenu dans les fonctions de responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2020

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC200197INSU

Décision portant prolongation de l'unité propre de service UPS3718 intitulée « Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires » (THEMIS).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

**DECIDE :**

**Article 1**

L'unité propre de service (UPS) intitulée « Télescope héliographique pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires » (THEMIS) n°3718, est prolongée pour une durée d'un an à compter du 01/01/2020.

Cette unité est rattachée à :

- Institut : l'Institut National des Sciences de l'Univers
- Délégation : Paris – Michel-Ange
- Section : 17

Mission : THEMIS est un télescope solaire de nouvelle génération dédié à la mesure précise de la polarisation des raies du spectre solaire à haute résolution spatiale, spectrale et temporelle.

**Article 2**

M. Bernard GELLY, directeur de recherche au CNRS, est maintenu dans ses fonctions de directeur de l'UPS pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2020**

Le Président - Directeur Général  
Antoine Petit



DEC193265DR07

**Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'IN2P3**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric FAURE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC180333DAJ en date du 25 janvier 2018, modifiée, donnant délégation de signature à M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'USR6402 intitulée Centre de calcul de l'IN2P3 sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23 Décembre 2019

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure





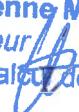
Villeurbanne, le 18 décembre 2020

## TARIFS – WEBCAST 2020

	Paiement par facture interne CNRS	Paiement sur présentation de facture (crédits non CNRS)
½ journée	400 € HT	500 € HT
1 journée	750 € HT	900 € HT
A compter de 3 jours	510 € HT la journée	610 € HT la journée
Technicien supplémentaire	200 € HT	200 € HT

### A ce prix, doit être ajoutée :

La prise en charge de la mission du ou des technicien(s), à savoir les frais de voyage et d'hébergement.

Pierre-Étienne MACCHI  
Directeur  
Centre de Calcul de l'IN2P3  


CC-IN2P3  
43, bd du 11 novembre 1918 – 69622 VILLEURBANNE Cedex – FRANCE  
Tél. : 04 78 93 08 80 – Fax : 04 72 69 41 70 – <http://cc.in2p3.fr>



DEC200174DR12

**Décision relative aux tarifs des produits de l'unité l'IBDM UMR7288 intitulée Hébergement animalerie souris.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 180759 en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs HT de l'hébergement de l'animalerie souris (TVA au taux en vigueur) pour l'IBDM UMR 7288 sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis en cage/semaine, sachant que pour une grande cage, l'IBDM peut héberger 6 souris et que pour une petite cage, le laboratoire peut héberger 3 souris.

Typologie Client	Prix de vente final	
	Cage de 530 cm <sup>2</sup>	Cage de 335 cm <sup>2</sup>
<b>T1 COUT COMPLET AVEC MARGE</b>	6,91	4,37
<b>T1 COUT COMPLET</b>	6,71	4,24
<b>T2 COUT COMPLET HORS PP</b>	3,52	2,22
<b>T3 COUT COMPLET HORS PP, HORS AMORT.</b>	3,21	2,03
<b>T4 COUT COMPLET HORS INFRA., HORS FRAIS DE SIEGE</b>	5,54	3,50

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/02/2020.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Marseille, le 21/01/2020.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

---

En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles



DEC200034DR14

**Décision relative aux tarifs de la plateforme ATOME TECH & PROCEDES intitulée  
Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation **et** fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs de la plateforme ATOME TECH & PROCEDES de l'UPR 8011 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 janvier 2020.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,

Le ~~délégué régional~~

~~Pour le Délégué Régional Empêché~~

M. Christophe Giraud  
*Christophe Giraud*  
*Ingrid BONET*

**Plateforme ATOME TECH & PROCÉDÉS - CEMES**  
**SYNTHÈSE TARIFAIRES**

Date d'effet: 01/01/2019

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADEMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET RÉALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES
		Avec financement national public	Autres établissements	Avec financement privé ou international	
		CNRS		CNRS	
SALLE BLANCHE: Procédés	1/2 JOURNÉE	152,84	162,01	526,94	558,55
SALLE BLANCHE: Fib Caractérisation	SÉANCE	270,54	286,77	823,61	873,03
IMAGERIE LT-UHV-STM & UHV nc- AFM: Caractérisation de surface	JOURNÉE	138,09	146,37	81,98	86,90
LT-UHV 4-STM: Caractérisation de surface	JOURNÉE	261,54	372,63	1 713,60	1 816,41
DUF Croissance: Croissance	ÉPIТАКИЕ	1 137,65	1 205,91	808,94	857,48
MICROSCOPIE À SONDES LOCALES: Étude	1/2 JOURNÉE	93,89	99,53	30,35	32,17
CHIMIE: Synthèse chimique	JOURNÉE	91,88	97,39	81,92	86,83
CROISSANCE	HEURE	28,94	30,67	118,02	125,10
IMPLANTATION	HEURE	120,59	127,82	236,71	250,91
					441,31

Les montants sont exprimés en euros HT

DEC200032DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme CARACTERISATION –vague 2 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation **et** fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs de la plateforme CARACTERISATION vague 2 de l'UPR 8011 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES) Sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 janvier 2020.

Pour le président – directeur général  
et par **délégation**,

Le délégué régional **Pour le Délégué Régional Empêché**

M. Christophe Giraud

DSFIM-SBOR-D

## DEC200033DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme INGENIERIE intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs de la plateforme INGENIERIE de l'UPR 8011 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

#### Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 janvier 2020.

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional

*Christophe Giraud*  
Pour le Délégué Régional Empêché

M. Christophe Giraud  
*Agrip BONET*

Plateforme INGÉNIERIE - CEMES  
SYNTHÈSE TARIFAIRES

Date d'effet: 01/01/2019

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADEMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET RÉALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES	
		Avec financement national public				
		CNRS	Autres établissements			
MÉCANIQUE	1/2 JOURNÉE	105,14	111,45	294,45	312,12	
ÉLECTRONIQUE	JOURNÉE	78,19	82,88	774,17	820,62	
					1 275,23	

*Les montants sont exprimés en euros HT*

## DEC192585DRH

### Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. X

#### Le Président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;  
**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;  
**Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;  
**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;  
**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;  
**Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs de recherche, réunie le 18 septembre 2019 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dispose que : « *Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* », que l'article 29 de la même loi prévoit que : « *Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant qu'un suivi d'audit réalisé en juillet 2018 par le service financier et comptable de la délégation régionale [...], portant sur les missions réalisées par les agents du laboratoire [...], au sein duquel est affecté M. X, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, a mis en évidence l'existence de multiples anomalies affectant les pièces présentées par cet agent pour justifier de ses frais de mission ;

Considérant que des investigations complémentaires ont alors été réalisées sur les quarante-neuf missions effectuées par M. X entre les années 2012 et 2018, lesquelles ont permis d'établir que l'intéressé a, à de multiples reprises, falsifié ou fabriqué des factures d'hôtel ou de taxi ;

Considérant en effet que, s'agissant d'une part des missions réalisées en France, M. X a contourné à plusieurs reprises la procédure permettant la prise en charge directe par l'employeur des frais d'hébergement de ses agents, qu'il a produit de fausses réservations et factures d'hôtel sur la base desquelles il a indûment perçu des remboursements de ses frais d'hébergement ;

Considérant que, en ce qui concerne d'autre part les missions réalisées à l'étranger, l'intéressé a également produit de fausses factures d'hôtel sur le fondement desquelles il a également perçu des remboursements de ses frais d'hébergement ;

Considérant qu'il a en outre indûment perçu des sommes au titre du remboursement de ses frais de transport grâce à la falsification ou la fabrication de factures de taxi ;

Considérant que ces faits se sont déroulés avec récurrence pendant toute la période contrôlée, soit de 2012 à 2018 ;

Considérant enfin que M. X a persisté dans ses manœuvres frauduleuses en produisant, au cours de l'instruction des faits reprochés, des relevés bancaires falsifiés afin de corroborer les fausses factures d'hôtel qu'il avait présentées ;

Considérant que le montant du préjudice subi par le CNRS du fait de ces manœuvres frauduleuses s'élève à 8 604,35 euros (7 588,36 ↳ au titre de remboursements de frais d'hébergement et 1 015,99 ↳ au titre de remboursements de frais de taxi) ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la commission administrative paritaire (CAP) réunie en formation disciplinaire le 18 septembre 2019 sur la situation de M. X, que l'intéressé a reconnu avoir falsifié ou fabriqué des factures, qu'il a affirmé avoir agi de cette façon dans le but d'obtenir un remboursement d'un montant équivalent à celui de l'indemnité forfaitaire auquel il pensait pouvoir prétendre ;

Considérant qu'il ressort de l'avis susmentionné qu'après examen du dossier et audition de l'intéressé et du témoin cité par l'administration, la CAP a retenu comme établis les faits suivants : « *la falsification et la fabrication de plusieurs factures afin d'augmenter ou étayer le montant de ses remboursements de frais de missions* » ainsi que « *la falsification de certains de ses relevés bancaires* » ;

Considérant qu'il résulte de l'ensemble des pièces du dossier et de l'avis de la CAP que M. X a, par ses manœuvres frauduleuses, manqué à ses obligations de probité et d'intégrité vis-à-vis de son employeur ;

Considérant que le comportement fautif de M. X est de nature à justifier une sanction disciplinaire.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** M. X (numéro de matricule SIRHUS n°[...]), directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe du CNRS, affecté à l'UMR[...], est exclu de ses fonctions pour une durée d'un an assortie d'un sursis de six mois à compter de la notification de cette décision.

**Article 2 :** Une reproduction anonymisée de cette décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 septembre 2019

Antoine PETIT

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision :

- Soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- Soit de former préalablement à toute action en justice, un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant 2 mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

## **DEC191660INSB**

### **Décision modificative de la décision collective DEC181905DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de service**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de l'unité mixte de service n°2010 intitulée « TEFOR » ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

À l'article 1 de la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de service (UMS) n°2010 intitulée « TEFOR » sont modifiées comme suit :

- Le terme « TEFOR » est remplacé par les termes « TEFOR Paris-Saclay »

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juillet 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

DEC200073DR04

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut d'astrophysique spatiale intitulée UMR8617**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC193206DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8617 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8617.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON



DEC200155INSMI

**Décision portant modification de la délégation régionale du GDS 2755 intitulé « Réseau national des bibliothèques de mathématiques » (RNBM).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement du groupement de service n°2755 intitulé « Réseau National des Bibliothèques de Mathématiques » (RNBM) ;

**Vu** la décision DEC193192INSMI du 23 décembre 2019 portant nomination de Mme Elisabeth Kneller aux fonctions de directrice du groupement de service n°2755 intitulé « Réseau national des bibliothèques de mathématiques » (RNBM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le groupement de service (GDS) n° 2755 intitulé « Réseau national des bibliothèques de mathématiques » (RNBM) est rattaché à la délégation régionale Ile de France Gif sur Yvette du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**24 JAN. 2020**

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

DEC200257DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 11 membres élus ;
- 1 membre nommé.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Abrogation**

La décision DEC190977DR05 du 18 mars 2019 est abrogée.

**Article 5 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 mars 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC193046DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon;

**Vu** la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841 intitulée Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 12 membres élus ;
- 5 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC200268DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre de théorie et analyse du droit (CTAD).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les trois directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 2 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC193251DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Théorie économique, modélisation et applications (THEMA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 3 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC193216DR08

**Décision modifiant la décision DEC193205DR08 du 18 décembre 2019 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 modifiée portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles - TAAM, dont la directrice est Cécile FREMOND ;

**Vu** la décision DEC050134DR08 du 27 avril 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPS n°44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles – centre de distribution, typage et archivage animal (TAAM-CDTA) ;

**Vu** la décision DEC193204DR08 du 18 décembre 2019 portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM) ;

**Vu** la décision DEC193205DR08 du 18 décembre 2019 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS44 intitulée Typage et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM).

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> Composition**

L'article 1 de la décision n° DEC193205DR08 du 18 décembre 2019 est modifié comme suit et à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 :

**Membres nommés**

- LERONDEL Stéphanie
- LOPES PEREIRA Patricia
- ZIADI Abdelmalek
- RETY Christine

**Article 2 Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 décembre 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC193216DR08 Page 1 | 1

## DEC193246DR12

### Décision portant composition du conseil de service au sein de la délégation régionale Provence et Corse

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180337DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse,

**Vu** la décision DEC142255DR12 du 16 septembre 2014 portant renouvellement d'un conseil de service au sein de la délégation Provence et Corse,

#### DECIDE :

#### Article 1er : Crédation

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, le conseil de service de la délégation régionale Provence et Corse est renouvelé en modifiant sa composition.

#### Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 10 membres :

- la déléguée régionale ;
- l'adjointe à la déléguée régionale
- 5 membres élus :
  - o Membres titulaires :
    - o Christine BIRBA
    - o Chantal FEDERICI
    - o Jacques GRIMONPONT
    - o Hélène IMBAUD
    - o Anne IMBERNON
  - o Membres suppléants :
    - o Stéphanie CHODKOWSKI
    - o Sabrina ABDALLAH
    - o Chantal BRACK
    - o Marina ZERROUKI
- 3 membres nommés :

- o Hélène BOYER
- o Franck LICHNOWSKI
- o Gérard ZANON

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 décembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## **DEC192423INSB**

### **Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5235 intitulée « Laboratory of Pathogen Hosts Interactions (LPHI) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5235 intitulée « Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques » ;

**Vu** la décision DEC191064INSB en date du 2 mai 2019 portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5235 intitulée « Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques » ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 6 juin 2019, l'intitulé de l'unité mixte de recherche susvisée devient « Laboratory of Pathogen Host Interactions (LPHI) ».

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit

**DEC200012INP**

**Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;**

**Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;**

**Vu la décision DEC190810INP du 13 mars 2019 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités de l'Institut de physique.**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2020, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut de physique susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2020 sont listées dans l'annexe 2.

**Article 2**

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

**Article 3**

La présente décision abroge la décision DEC190810INP du 13 mars 2019 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités de l'Institut de physique.

**Article 4**

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut de physique listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 15 janvier 2020

**Astrid LAMBRECHT**

**CNRS**

**Institut de  
physique**

3 rue Michel-Ange  
75794 PARIS  
Cedex 16  
[www.cnrs.fr/inp](http://www.cnrs.fr/inp)

La Directrice de  
l'Institut de physique



**ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique**

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

**ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de Physique susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2020**

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Acronyme	Directeur
<b>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</b>	DR1	UMR7162 - Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques	MPQ	Cristiano CIUTI
	DR2	UMR 8552 - Laboratoire Kastler Brossel	LKB	Antoine HEIDMANN
	DR4	UMR7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses	LULI	Patrick AUDEBERT
	DR4	UR1 - SOLEIL	UR1	Jean DAILLANT
	DR11	UMR 3228 - Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses	LNCMI	Geert RIKKEN
	DR11	UPR2940 - Institut Néel	NEEL	Etienne BUSTARRET
	DR11	UMR5819 - Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé	SYMMES	Frédéric CHANDEZON
<b>Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations</b>	DR4	UMR9001 - Centre de nanosciences et de nanotechnologies	C2N	Giancarlo FAINI
	DR11	UPR3228 - Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses	LNCMI	Geert RIKKEN
	DR12	UMS820 – Institut d'Études Scientifiques de Cargèse	IESC	Fabrice MORTESSAGNE
	DR14	UPR8011 - CENTRE D'ELABORATION DE MATERIAUX ET D'ETUDES STRUCTURALES	CEMES	Etienne SNOECK
	DR20	UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications	CRHEA	Philippe BOUCAUD
<b>Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules</b>	DR4	UMR7645 - Laboratoire d'optique et biosciences	LOB	François HACHE

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Janvier 2020  
ISSN 1148-4853

# Établissement public à caractère scientifique et technologique

## Organisation et recherche

### Présidence du CNRS Pré-Direction générale Dir. Instituts : domaines scientifiques Dir. et sociétaires

### Inst. et sociétaires Délégations régionales Unités de recherches et de services

### USR, UMR, UMS, UMI, FRE, IFR, GDR, USI, GDS, IR, UMS, UMI, FRE, IFR, GDR, Ens. Enseignants-chercheurs au CNRS Personnels du CNRS

### Décision de délégation de fonctionnaires au CNRS ! Présentation de la présente

### Décision de délégation de fonctionnaires au CNRS ! Présentation de la présente

### Décision de subvention Circulaire de tarification (IDA) du 21 janvier 2010

### Décision de subvention Dons et legs consentis au CNRS

### Circulaires et instructions Dons et legs consentis au CNRS

### Administration de la recherche Budget, finances, comptabilité Ordonnateur / Comptable

### Vu la réglementation 1000/10N du 28/06/2010 qualité d'ordonnateur et de directeur (trice) ; de directeur d'unité

### Textes fondamentaux du CNRS Publication légale/Information Réglementation Actes administratifs

### Exercice des activités de recherche Article unique Art. 1. - Art. 2. - Art. 3. -

### Mesures particulières Comités, conseils et commissions Conseil d'administration Distinctions et promotions Émeritiat

### Décisions administratives Décision de création d'une unité mixte de recherche Décision de nomination aux fonctions de directeur (trice) ; de directeur d'unité

CNRS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)